

► Promouvoir l'emploi par l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) : une approche intégrée

L'exemple de la République de Corée

Rapport final



► **Promouvoir l'emploi par l'appui aux
micro, petites et moyennes entreprises
(MPME) : une approche intégrée**

L'exemple de la République de Corée

Rapport final



Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Voir : creativecommons.org/licenses/by/4.0. L'utilisateur est autorisé à réutiliser et à partager (copier et redistribuer) l'ouvrage original ou à l'adapter (le remanier, le transformer ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. L'utilisation de l'emblème, du nom et du logo de l'OIT n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

Citation – L'utilisateur doit faire état de toute modification apportée à cet ouvrage. L'ouvrage doit être cité comme suit : Promouvoir l'emploi par l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) : Une approche intégrée - L'exemple de la République de Corée, Genève : Bureau international du Travail, 2025. © OIT.

Traductions – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante : Ceci est une traduction d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette traduction n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.

Adaptations – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante : Ceci est une adaptation d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette adaptation n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une adaptation officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette adaptation, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.

Œuvres de tiers – La licence Creative Commons ne s'applique pas aux œuvres incluses dans cette publication qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'OIT. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du détenteur des droits et sera tenu pour seul responsable en cas de violation alléguée.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée à rights@ilo.org. Des informations concernant les publications et les produits numériques de l'OIT peuvent être consultées sur www.ilo.org/publns.

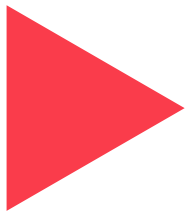
ISBN: 9789220423141 (web PDF)

DOI: <https://doi.org/10.54394/UEUP5897>

Les désignations utilisées dans les publications et bases de données de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Voir : www.ilo.org/deni-de-responsabilite.

Les opinions et vues exprimées dans la présente publication sont propres à son ou ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, les vues ou la politique de l'OIT.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.



Nous remercions Eunkyung Kim pour sa contribution à la première version de cette publication, Nicolas Serrière pour la révision et l'enrichissement du document ainsi que Jiin Park pour le travail de coordination.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet "IPTIC- Impact des politiques et emploi décent dans les TICs" mis en œuvre par l'OIT en Tunisie de 2021 à 2026 et financé par l'Agence de Coopération Internationale Coréenne (KOICA), projet TUN/21/03/KOR.

n°ISBN : 9789220423141 (web PDF).

► Table des matières

► 1. DEFINITION DES ENTREPRISES EN REPUBLIQUE DE COREE	01
► 2. HISTORIQUE DES POLITIQUES POUR LES PME EN REPUBLIQUE DE COREE	05
2.1 Les années 1960-1970: des PME au service de la croissance industrielle	06
2.2 Des années 1980 jusqu'à la crise financière de 1997: les PME deviennent un objectif économique	06
2.3 Les crises financières de 1997 et 2008, tournants vers une promotion qualitative des PME et vers l'innovation technologique	06
2.4 Des conglomérats puissants et influents, mais peu populaires	08
► 3. LA GOUVERNANCE DES PME	09
3.1 Une gouvernance multiple, partagée entre niveau national et niveau régional, et entre acteurs institutionnels, publics et privés	10
3.2 Les institutions impliquées dans les politiques pour les PME	11
3.3 Un écosystème structuré de soutien aux start-up: articulation entre État central et gouvernements locaux	12
3.4 Un système de développement des capacités professionnelles segmenté	15
3.5 Des taux de syndicalisation bas dans les PME	18
3.6 Un e-gouvernement à la pointe	19
► 4. LES PME ET L'EMPLOI	20
4.1 Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises en Corée et concentrent 80 pour cent de l'emploi	21
4.2 Dans l'industrie manufacturière, les PME sont beaucoup moins productives que les grandes entreprises	21
4.3 Les PME rémunèrent beaucoup moins leurs employés que les grandes entreprises ce qui contribue à leurs difficultés de recrutement	23
4.4 Une économie informelle importante	24
4.5 La précarisation de l'emploi est en hausse	25

► 5. LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX PME	26
5.1 Recruter mieux, et mieux recruter	27
5.1.1 Des programmes de formation à l'entrepreneuriat inclus dans les programmes scolaires	27
5.1.2 Les soutiens à la main-d'œuvre des PME	27
5.1.3 Les aides pour l'emploi des jeunes dans les PME	28
5.1.4 Les aides fiscales pour favoriser le recrutement par les PME	35
5.2 Aider les PME à se développer	36
5.2.1 Pour des PME plus productives	36
5.2.2 Les soutiens à l'internationalisation des PME	38
5.2.3 Une revitalisation des entreprises à capital-risque appuyée par le gouvernement	39
5.2.4 Les mesures de soutien aux entreprises de femmes	41
5.2.5 Les mesures de soutien aux entreprises sociales	44
5.2.6 Les mesures de soutien aux entreprises vertes	44
5.3 Vers une réforme réglementaire pour les PME	45
5.3.1 Des réglementations considérées comme trop contraignantes	45
5.3.2 Des nouvelles dispositions réglementaires pour favoriser l'innovation	46
► 6. LES LEÇONS DE LA POLITIQUE COREENNE EN FAVEUR DES PME	49
► 7. REFERENCES	54
► 8. ANNEXES	56

► Liste des encadrés

Encadré 1	Système de garantie de crédit	12
Encadré 2	Multiplier les subventions publiques avec des investissements privés pour le développement de start-up technologiques	14
Encadré 3	Résumé de la loi spéciale sur l'aide à la main-d'œuvre des PME	28
Encadré 4	Aide en espèces pour promouvoir l'embauche des jeunes dans les PME confrontées à des difficultés de recrutement	34
Encadré 5	Un mécanisme public-privé de financement: le fonds mère au cœur de l'écosystème d'investissement	40
Encadré 6	Le système d'achat public aux PME (y compris les entreprises de femmes)	43

► Liste des figures

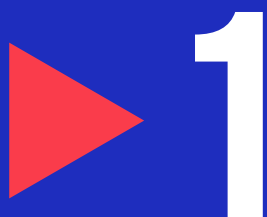
Figure 1	Catégories d'entreprises en République de Corée	02
Figure 2	Gouvernance de la politique des PME	10
Figure 3	Écosystème de soutien aux PME en République de Corée	11
Figure 4	Écosystème de start-up	13
Figure 5	Liens entre le gouvernement central et les gouvernements locaux dans la politique de start-up	14
Figure 6	Système de développement des compétences professionnelles	16
Figure 7	Système d'éducation continue	17
Figure 8	Principaux projets du gouvernement pour encourager l'emploi des jeunes dans les PME	29
Figure 9	Dispositifs de soutien aux entreprises dirigées par des femmes (2024)	42

► Liste des figures

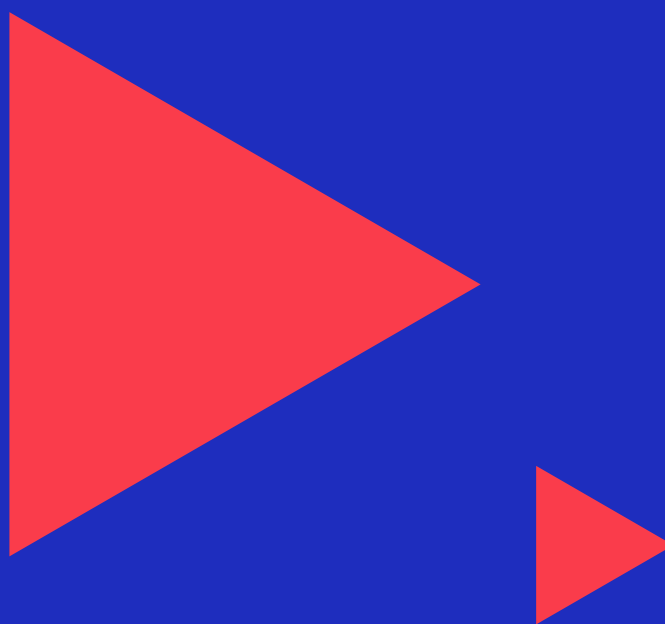
Figure 10	Évolution du nombre d'entreprises désignées comme vertes	45
Figure 11	Procédure d'accès au marché par les bacs à sable réglementaires	47
Figure 12	Système de promotion des zones spéciales de liberté réglementaire	47
Figure 13	Mécanisme de réforme de la réglementation des PME	48

► Liste des tableaux

Tableau 1	Distinction des PME et micro-entreprises, par secteur d'activité et par seuil maximal du chiffre d'affaires moyen sur trois ans	03
Tableau 2	Le développement des compétences professionnelles par les ministères de l'emploi et de l'éducation	17
Tableau 3	Les entreprises en République de Corée, par taille, et par nombre d'employés	21
Tableau 4	Comparaison des PME et des grandes entreprises manufacturières de plus de 10 employés	22
Tableau 5	Revenu par années de service selon la taille de l'entreprise à but lucratif (en milliers de wons coréens)	23
Tableau 6	Un nombre de travailleurs indépendants en baisse (en milliers)	24
Tableau 7	Proportion de travailleurs précaires par sexe et groupe d'âge (en pourcentage)	25
Tableau 8	Dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes, par ministère	30
Tableau 9	Aide fiscale liée à l'emploi des PME	35
Tableau 10	Programmes d'aide au développement technique et à la transition numérique des PME	36
Tableau 11	Aide à l'exportation des PME	38
Tableau 12	Programmes de soutien aux entreprises dirigées par des femmes	42

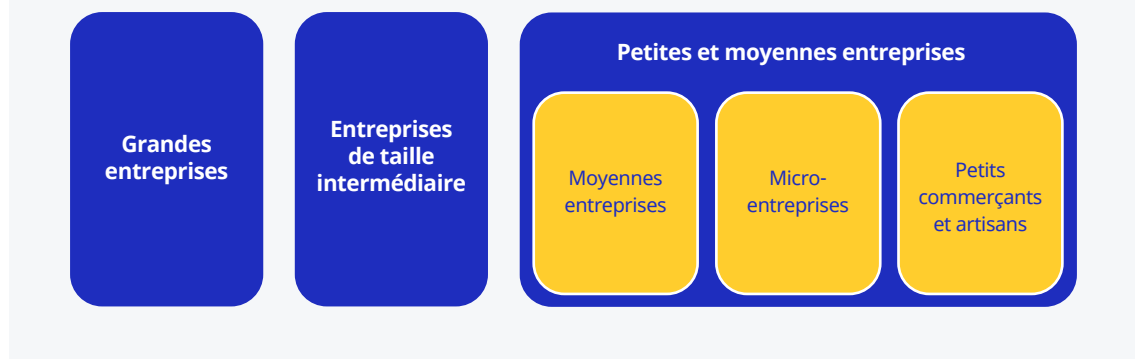


Définition des entreprises en République de Corée



Les entreprises coréennes sont classées en grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire (ETI)¹ et petites et moyennes entreprises (PME). Pour les besoins des politiques de soutien, les PME sont elles-mêmes divisées en moyennes entreprises, micro-entreprises et petits commerçants et artisans (PCA)² (Figure 1). Par conséquent, la politique coréenne des PME couvre à la fois les politiques générales des PME et les politiques de soutien aux micro-entreprises et aux PCA.

► Figure 1. Catégories d'entreprises en République de Corée



En République de Corée, les critères de définition des PME sont établis par la loi fondamentale sur les PME et sont fondés sur le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les actifs de la société et le secteur d'activité. Lors de sa promulgation en 1966, la loi définissait comme PME les entreprises employant moins de 200 personnes ou ayant un total d'actifs inférieur à 50 millions de wons coréens (KRW)³. Dans le cas d'autres industries de services telles que le commerce, étaient définies comme PME les entreprises employant moins de 20 personnes ou ayant un total d'actifs inférieur à 10 millions de wons coréens.

En 2015, le gouvernement a fait évoluer la loi pour réagir au «syndrome de Peter Pan», qui désigne le phénomène selon lequel certaines PME se retiennent d'évoluer en ETI pour conserver divers soutiens et avantages⁴. En vertu de la nouvelle loi, la classification des PME repose principalement à présent sur deux critères: le chiffre d'affaires moyen sur trois ans, dont le seuil varie selon le secteur d'activité, et le montant des actifs totaux, qui doit être inférieur à 500 milliards de wons coréens.

Cependant, les coopératives sociales et les sociétés à but non lucratif avec un actif total de plus de 500 milliards de wons coréens sont considérées comme des PME si elles répondent aux exigences de taille (mesurée par le chiffre d'affaires moyen sur trois ans et dont le seuil dépend du secteur d'activité) et d'indépendance (les entreprises ne doivent pas appartenir à un groupe d'entreprises désigné comme groupe d'entreprises publiques ni être affiliées à des entreprises qui, ensemble, dépassent les seuils de taille définis). Le tableau 1 résume la classification des PME par secteur d'activité et par chiffre d'affaires moyen sur trois ans.

¹ Les ETI sont des entreprises dont les actifs sont compris entre 500 et 5 000 milliards de wons coréens.

² Conformément à l'article 2 de la loi fondamentale sur les PCA, une entreprise PCA est une petite entreprise qui satisfait au critère relatif au nombre de travailleurs à temps plein, soit moins de dix travailleurs dans l'industrie minière, la fabrication, la construction et les transports, et moins de cinq travailleurs dans les autres secteurs.

³ Au 30 janvier 2025, 1 dollar américain (USD) s'échangeait pour 1 441 wons coréens. 10 millions de wons coréens représentent ainsi 6 939 dollars américain.

⁴ Institut des PME (2014), Examen de la réforme du système d'emploi et de l'orientation des projets de soutien par la réforme du champ des PME, p. 1.

► **Tableau 1. Distinction des PME et micro-entreprises, par secteur d'activité et par seuil maximal du chiffre d'affaires moyen sur trois ans**

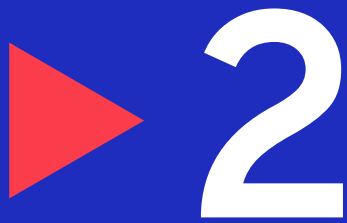
Secteur principal	Activité	Seuil maximal en milliards de wons coréens	
		PME	Micro
Industrie manufacturière	- Fabrication de vêtements, d'accessoires vestimentaires et d'articles en fourrure - Fabrication de cuir, de sacs et de chaussures - Fabrication de métaux de première fusion - Fabrication d'équipements électriques - Fabrication de meubles - Fabrication de nouveaux sièges pour automobiles* - Fabrication d'éléments de matériel roulant ferroviaire et d'appareils connexes, y compris la fabrication de sièges de wagons de chemin de fer* - Fabrication de fauteuils d'avion lors de la fabrication de pièces d'avion*	150	21.9
	Fabrication de pâte à papier, de papier et de produits en papier		8
Industrie manufacturière	- Fabrication de denrées alimentaires - Fabrication de coke, de briquettes et de raffineries de pétrole - Fabrication de produits chimiques (à l'exclusion de la fabrication de produits pharmaceutiques) - Fabrication de produits métalliques (à l'exclusion de la fabrication de machines et de meubles) - Fabrication d'équipements électroniques, informatiques, vidéo, audio et de télécommunications - Fabrication d'autres machines et équipements - Fabrication de véhicules à moteur et de remorques		12
Services publics d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau			
Traitement et distribution d'eau	Captage, traitement et distribution d'eau	100	
Agriculture, sylviculture et pêche			
Exploitation minière			
Industrie manufacturière	- Fabrication de tabac - Fabrication de produits textiles (à l'exclusion de la fabrication de vêtements) - Fabrication de bois et de produits en bois (à l'exclusion de la fabrication de meubles) - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique - Fabrication d'autres matériels de transport		8
Exploitation minière			
Commerce de gros et de détail			
			5
Industrie manufacturière	- Fabrication de boissons - Fabrication de substances médicales et de produits pharmaceutiques - Fabrication de produits minéraux non métalliques	80	12

Secteur principal	Activité	Seuil maximal en milliards de wons coréens	
		PME	Micro
	- Reprographie d'imprimés et de supports d'enregistrement - Matériel médical, de précision, d'optique et d'horlogerie - Fabrication d'autres produits		8
Transport et entreposage			
	Télécommunications		5
	Traitement des eaux usées et déchets		3
Services professionnels, scientifiques et techniques			
	Gestion d'installations commerciales et services de soutien aux entreprises et de location (à l'exclusion des activités de location)		3
	Services liés aux arts, aux sports et aux loisirs	60	
	Industrie manufacturière Réparation de machines et d'équipements industriels		1
	Santé et services sociaux		
Réparations et autres services personnels			
	Finance et assurance		8
	Immobilier		3
	Location	60	
	Hébergement et restauration		1
	Services d'éducation		

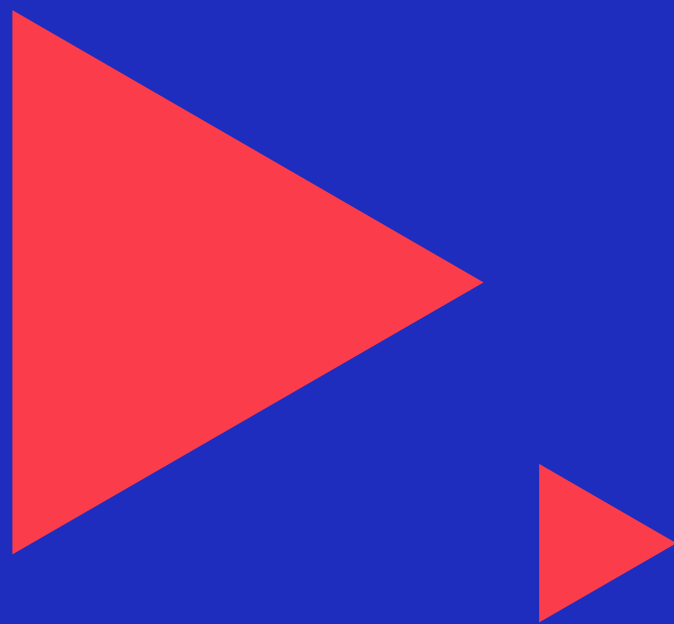
Notes : La classification sectorielle est fondée sur la classification industrielle standard coréenne.

* Activités exceptionnellement soumises à des critères distincts.

Source : ministère des PME et des Start-up, <https://www.mss.go.kr/site/smba/02/20203040000002019081956.jsp>



Historique des politiques pour les PME en République de Corée



Les politiques pour les PME varient en fonction de la stratégie de croissance de l'économie nationale et du rôle des PME en tant qu'acteurs économiques. De ce point de vue, l'histoire de la politique coréenne des PME peut être divisée en trois périodes: la période de forte croissance de l'économie coréenne dans les années 1960-1970, des années 1980 à la crise financière de 1997, et enfin de 1998 à nos jours.

► 2.1 Les années 1960-1970: des PME au service de la croissance industrielle

Le succès économique des années 1960-1970 a été le résultat d'une stratégie de croissance axée sur une exportation fondée sur l'industrie manufacturière. Pendant cette période, le gouvernement de Park Chung-hee a adopté des stratégies «de sélection et de concentration» pour la croissance économique, ce qui a abouti au «miracle de la rivière Han».

Les mesures en faveur des PME n'étaient qu'une partie des politiques industrielles visant à favoriser les industries d'exportation, centrées sur les grandes entreprises, en particulier les industries lourdes et les industries chimiques. Le rôle des PME était donc d'épauler ces industries, et elles n'étaient considérées que comme des soutiens à la croissance des grandes entreprises sans autre finalité économique. Toutefois, en vue d'améliorer la production de leurs fournisseurs, les grandes entreprises ont consolidé les liens de partenariat et ont opéré des transferts de technologie en direction des PME afin que celles-ci produisent des matériaux et composants de meilleure qualité.

► 2.2 Des années 1980 jusqu'à la crise financière de 1997: les PME deviennent un objectif économique

Dans les années 1980, le gouvernement a adopté une politique de croissance plus équilibrée qui incluait la croissance quantitative des PME. Des changements dans l'environnement social ont également renforcé le soutien aux PME. Ainsi, l'article «L'État doit protéger et promouvoir les activités commerciales des PME», qui impose au gouvernement de protéger et de développer les PME, a été inclus dans l'amendement constitutionnel de 1980. Avec l'introduction du concept de «démocratisation économique» dans la Constitution de 1987, la protection et le développement des PME sont devenus des objectifs politiques à valeur constitutionnelle. L'Office des PME a été créé en 1996 pour promouvoir systématiquement les politiques de développement des PME.

Avec la mise en œuvre des politiques de soutien aux PME, le poids économique de ces entreprises a augmenté, en particulier dans l'industrie manufacturière. Le nombre de PME manufacturières a plus que doublé entre 1980 et 1990, passant de 32 384 à 67 679, tandis que les grandes entreprises sont passées de 1 047 à 1 193 pendant la même période. La proportion d'employés des PME manufacturières a également continué d'augmenter, passant de 45,7 pour cent en 1975 à 68,9 pour cent en 1993. La part des PME dans la production totale est passée de 32,3 pour cent en 1981 à 42,7 pour cent en 1990, et la part des PME dans la valeur ajoutée manufacturière est passée de 31,7 pour cent en 1975 à 50,3 pour cent en 1993.

► 2.3 Les crises financières de 1997 et 2008, tournants vers une promotion qualitative des PME et vers l'innovation technologique

La crise financière de 1997 a profondément transformé l'économie coréenne. Le chômage, qui avait disparu depuis les années 1960, est redevenu un problème majeur. En réponse à ce phénomène, la politique en faveur des PME est devenue centrale dans la politique de création d'emplois et s'est orientée vers la croissance qualitative des PME, fondée d'une part sur la création d'emplois de qualité, et d'autre part sur la promotion de l'innovation et le soutien aux start-up technologiques.

L'administration de Kim Dae-jung (1998-2003) a activement encouragé les entreprises à capital-risque⁵ dans l'industrie informatique et a fait de l'innovation technologique des PME une priorité pour renforcer la compétitivité du pays. En premier lieu, le Comité spécial des PME a été créé en 1998 pour renforcer la capacité d'élaboration de politiques en faveur des PME par les différents ministères concernés. Par la suite, la loi sur le soutien aux entreprises lancées et gérées par des femmes (1999), la loi sur la Fondation régionale de garantie de crédit (1999), la loi sur les mesures spéciales pour le soutien aux PME (2000) et la loi sur la promotion de l'innovation technologique des PME (2001) ont été adoptées, et un total de 1,92 milliard de wons coréens de fonds de démarrage a été versé à 8 000 entreprises entre 1999 et 2002. Enfin, un système de certification de l'innovation technologique fondé sur la compétitivité technologique, le certificat INNOBIZ, a été introduit en 2001 pour identifier et encourager les PME à fort potentiel de croissance. Cette politique d'encouragement de l'utilisation de capital-risque pour le financement de nouvelles entreprises a conduit à une augmentation du nombre de PME, contribuant à la création d'emplois et à la relance de l'économie.

Avec la crise financière mondiale de 2008, le gouvernement a réformé certains systèmes de soutien tels que, de nouveau, le capital-risque mais aussi la recherche et développement (R&D) dans le but de favoriser les PME et a promu des réformes réglementaires pour encourager la création d'emplois. Un «médiateur pour les PME» a été créé en 2009 pour simplifier les procédures de démarrage, pour adapter les réglementations qui étaient parfois déraisonnables et pour remédier aux difficultés des entreprises. Le gouvernement a étendu la revitalisation des start-up aux principaux domaines de la politique des PME. Les start-up dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier, sont devenues une priorité des politiques d'emploi pour les jeunes afin de contrer les taux élevés de chômage chez les jeunes et les NEET (jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni à l'école ou à l'université, ni en formation, ni en emploi)⁶.

L'administration de Park Geun-hye (2013-2017) a mis en place des Centres d'innovation pour l'économie créative afin d'encourager les start-up innovantes, de revitaliser le système d'investissement et de créer un environnement favorable à la création d'entreprises. L'administration de Moon Jae-in (2017-2022) a par la suite encouragé une croissance fondée sur l'innovation, par le biais, une nouvelle fois, des entreprises à capital-risque.

⁵ Par «entreprise à capital-risque», il faut comprendre «entreprise financée par du capital-risque», et ne pas confondre avec les sociétés de capital-risque, qui, elles, se spécialisent dans le financement d'entreprises. Voir la Section 5.2.3 pour une définition des entreprises à capital-risque dans le contexte coréen.

⁶ Au milieu des années 1990, le taux d'entrée à l'université a grimpé à plus de 80 pour cent en raison de la déréglementation des établissements universitaires, mais de nombreuses universités n'ont pas fourni aux étudiants les compétences requises par l'industrie et les entreprises. De plus, la plupart des jeunes diplômés de l'université voulaient trouver un emploi dans les grandes entreprises ou dans le secteur public stable et évitaient de travailler dans les PME ou dans l'industrie manufacturière. Le taux de chômage élevé des jeunes, la proportion excessive de NEET et l'augmentation du nombre de jeunes qui ne veulent pas travailler sont des problèmes importants en République de Corée.

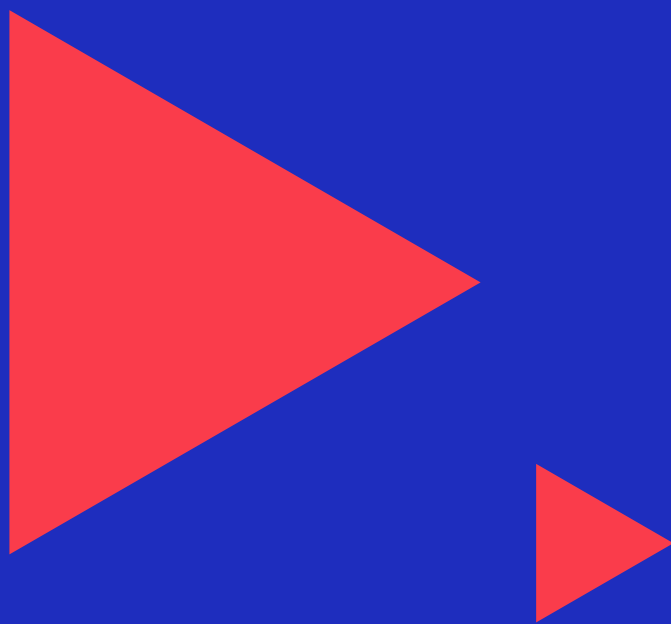
► 2.4 Des conglomérats puissants et influents, mais peu populaires

La République de Corée n'a mis que quelques décennies à se développer, notamment grâce à son secteur industriel et à la montée en puissance de ses grandes entreprises, et en particulier ses *chaebol*. Les *chaebol* sont de puissants conglomérats industriels, souvent familiaux, qui regroupent un grand nombre d'entreprises opérant dans différents secteurs, tels Samsung, Hyundai ou LG. Des critiques fréquentes dénoncent le fait que ces entreprises concentrent de manière excessive le pouvoir économique et affirment que leur succès est dû en partie à leur connivence avec la classe politique et à leur influence sur les politiques publiques. Il en résulte un fort sentiment anti-entreprise, notamment de la part des PME. Selon une enquête menée en 2021 par l'Association générale des dirigeants coréens, neuf entreprises sur dix ont exprimé un sentiment anti-chaebol. Il existe également des groupes de citoyens qui appellent à des réformes structurelles pour limiter leur influence économique et politique.

Ce ressentiment peut également être expliqué par le fait que la période pendant laquelle a été menée cette enquête correspond à celle de l'administration de Moon Jae-in (2017-2022), qui a été fortement marquée par des mobilisations sociales importantes, avec des relations tendues entre les milieux économiques et les autorités, de nombreuses grèves et occupations d'usines et un durcissement des réglementations, comme la loi sur les sanctions en cas de catastrophe industrielle.

 3

La gouvernance des PME



► 3.1 Une gouvernance multiple, partagée entre niveau national et niveau régional, et entre acteurs institutionnels, publics et privés

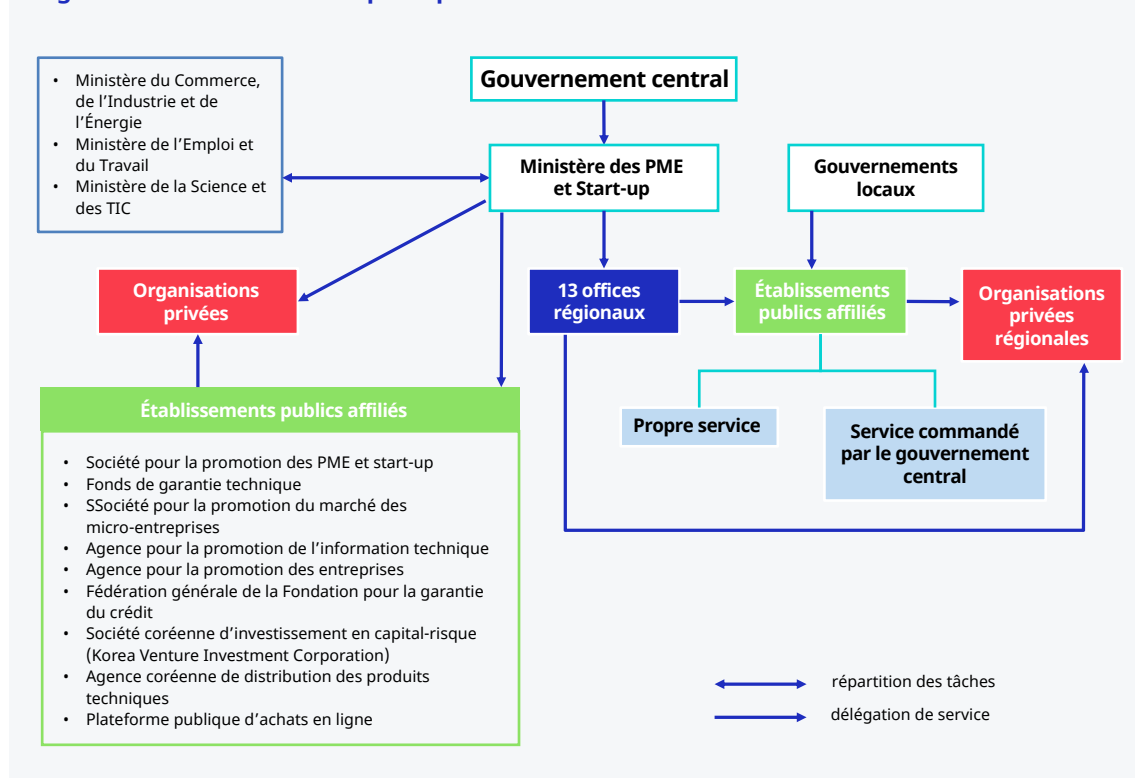
La gouvernance des politiques de soutien aux PME est complexe en République de Corée (figure 2). Le ministère des PME et Start-up joue un rôle central, mais d'autres ministères (comme celui du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie, celui de l'Emploi et du Travail et celui de la Science et des TIC) soutiennent aussi les PME dans leurs domaines respectifs. Cela s'explique par le fait que de nombreuses PME sont vulnérables et que leur mise en faillite a un impact potentiel direct sur l'emploi dans un secteur donné.

Cette organisation multiple crée des chevauchements de responsabilités. Même si chaque ministère a ses prérogatives, il arrive souvent que des programmes similaires soient menés en parallèle. De plus, pour mieux couvrir le territoire, le ministère des PME a établi des bureaux régionaux dans 13 régions, et les gouvernements locaux proposent aussi leurs propres programmes.

De plus, comme dans d'autres domaines, ces programmes sont mis en œuvre par des organismes aussi bien publics que privés, sous la responsabilité de leur ministère de tutelle. Les ministères financent ces programmes, mais leur exécution est souvent confiée à d'autres structures. Il en va de même pour les collectivités locales, dont les institutions soutiennent également les PME à travers des programmes nationaux ou régionaux.

La principale difficulté posée par cette situation est le manque de coordination entre les ministères, et entre le gouvernement central, les gouvernements locaux et les organismes chargés de l'exécution. Cela entraîne des doublons et un gaspillage de budget, et diminue l'efficacité de ces programmes. La figure 2 résume la gouvernance de la politique des PME.

► Figure 2. Gouvernance de la politique des PME



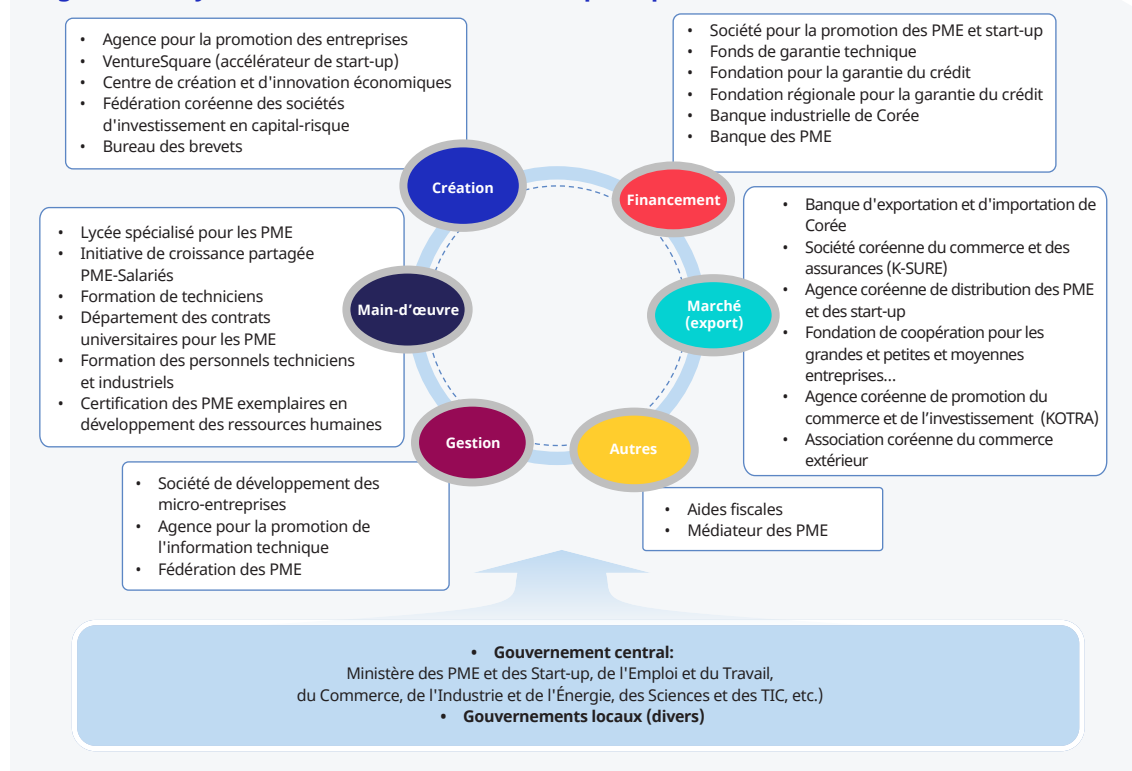
► 3.2 Les institutions impliquées dans les politiques pour les PME⁷

Le ministère des PME et des Start-ups est responsable de la politique coréenne des PME, mais d'autres ministères sont également appelés à mettre en place des mesures de soutien aux PME en fonction de leurs domaines d'action. De plus, les gouvernements locaux mènent leurs propres programmes. L'écosystème politique qui soutient les PME peut être divisé en :

- soutien à la création d'entreprise,
- soutien financier (encadré 1),
- soutien à la main-d'œuvre,
- soutien au développement du marché (y compris à l'international),
- soutien à la gestion,
- soutien institutionnel.

Par exemple, le gouvernement s'efforce de résoudre la pénurie de main-d'œuvre dans les PME par le biais de programmes de formation spécialisés et de dispositifs divers pour inciter la main-d'œuvre à se tourner vers ces entreprises. Conformément à la loi fondamentale sur les PME, le ministère des PME et des Start-up met en place un Comité d'examen des politiques des PME pour délibérer et ajuster les principaux plans et politiques de protection et de développement des PME. En outre, le Bureau présidentiel nomme un secrétaire aux PME, qui supervise et coordonne les affaires des PME de chaque ministère. La figure 3 résume les institutions politiques par domaine.

► Figure 3. Écosystème de soutien aux PME en République de Corée



► **Encadré 1. Système de garantie de crédit**

Les PME ont besoin de fonds à faible taux d'intérêt. Sur ce point, la garantie de crédit, mesure datant de 1961, est une politique financière visant à soutenir les PME représentative de la République de Corée. Depuis cette date, le système de garantie de crédit a continué à se développer. À présent, ce système comprend le Fonds de garantie de crédit (Shinbo), le Fonds de garantie technique (Kibo) et la Fondation régionale de garantie de crédit. Les garanties de crédit ont été utilisées comme principal instrument d'intervention économique.

Avec la crise financière de 1997, les conditions des prêts aux PME se sont détériorées et le rôle de la Fondation régionale de garantie de crédit, présente dans 17 régions, s'est renforcé. Cette fondation est l'unique institution financière dépendant des gouvernements locaux. Les fonds de garantie régionaux sont

financés notamment par les subventions et contributions du gouvernement local et par les contributions légales des sociétés financières. Ils visent à revitaliser l'économie locale et à promouvoir le bien-être des entrepreneurs en soutenant les PME qui n'ont pas de garanties. Avec le temps, l'importance de cette fondation a considérablement augmenté. En 2006, la part des fonds régionaux dans le total des garanties de crédit n'était que de 8,9 pour cent, mais, en 2022, celle-ci s'élevait à 31,1 pour cent. En revanche, la part du Shinbo a progressivement diminué, passant de 65,7 pour cent en 1997 à 51,1 pour cent en 2022, tandis que celle du Kibo est passée de 33,1 pour cent en 1997 à 17,8 pour cent en 2022. La raison pour laquelle le système régional de garantie de crédit s'est développé avec succès est qu'il répond à la demande de prêts des PME vulnérables qui ont du mal à obtenir des prêts auprès des banques commerciales.

► **3.3 Un écosystème structuré de soutien aux start-up: articulation entre État central et gouvernements locaux**

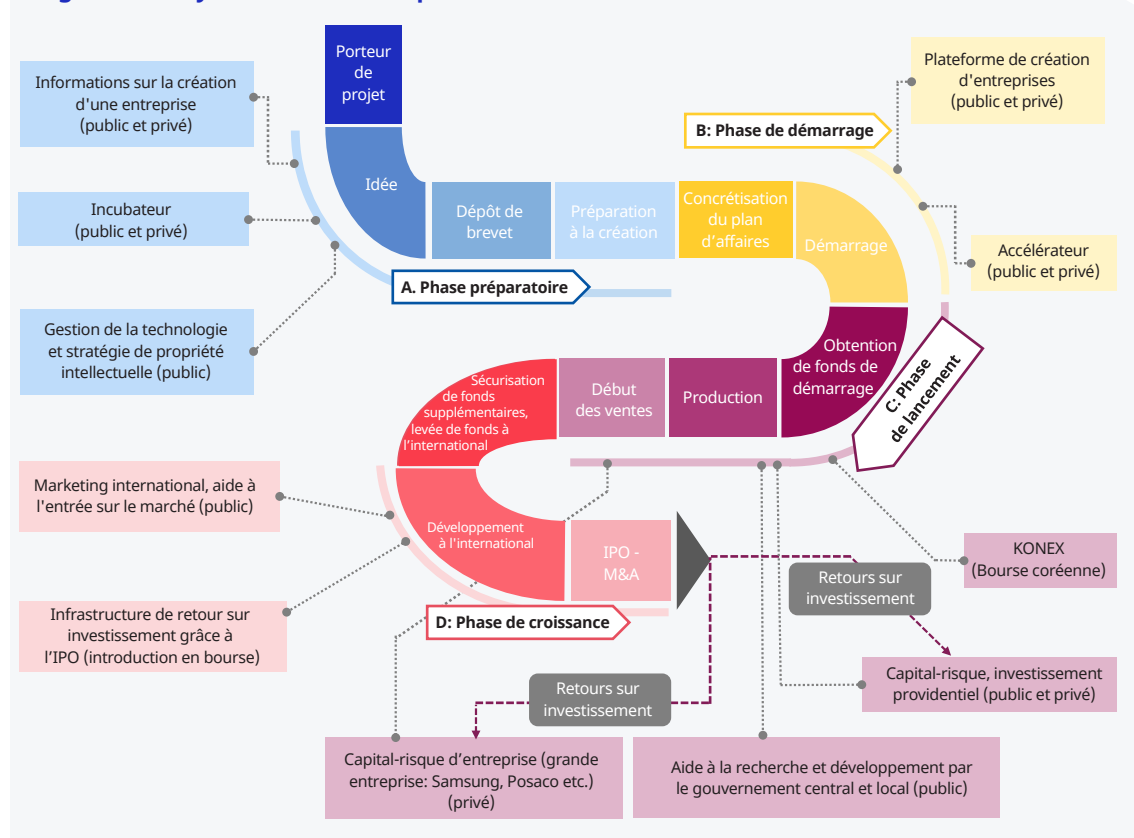
Après la crise financière de 1997, la République de Corée mis en place un système de soutien structuré à la création et à la croissance des start-up innovantes. Les start-up ont été reconnues comme des acteurs-clés de l'innovation structurelle dans l'économie coréenne, et le soutien aux entreprises technologiques et innovantes est devenu un pilier central de la politique en faveur des PME.

En janvier 2024, 99 organisations géraient 397 projets d'aide aux start-up, de décomposant comme suit: au niveau du gouvernement central, 11 organisations géraient 86 projets et 95,6 pour cent du budget d'aide au démarrage provenait du ministère des PME et des Start-up; au niveau régional, 88 organisations géraient 311 projets dont 25,7 pour cent du budget demeurait financé par Séoul.

Les projets se répartissent en plusieurs catégories, notamment les suivantes: prêts et garanties (7 projets), commercialisation (166 projets), développement technologique (6 projets), installation d'espaces et d'incubateurs (98 projets) et expansion internationale (23 projets). En outre, le ministère des PME et des Start-up et l'Agence de promotion des start-up ont mis en place K-Startup, un portail d'aide en ligne qui centralise et simplifie l'accès aux dispositifs de soutien. La figure 4 résume le parcours de croissance des start-up en République de Corée.

⁸ Shinbo a été fondé en 1976 par la loi sur le fonds de garantie de crédit et soutient principalement les PME ordinaires et les start-up. Kibo a été fondée en 1989 par la loi sur le fonds de garantie de crédit technique et a fourni des garanties fondées principalement sur l'évaluation technique des entreprises de type technologique (de capital-risque, d'innovation, etc.). Les ressources financières de Shinbo et Kibo proviennent des contributions de l'État et du secteur financier, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

► Figure 4. Écosystème des start-up



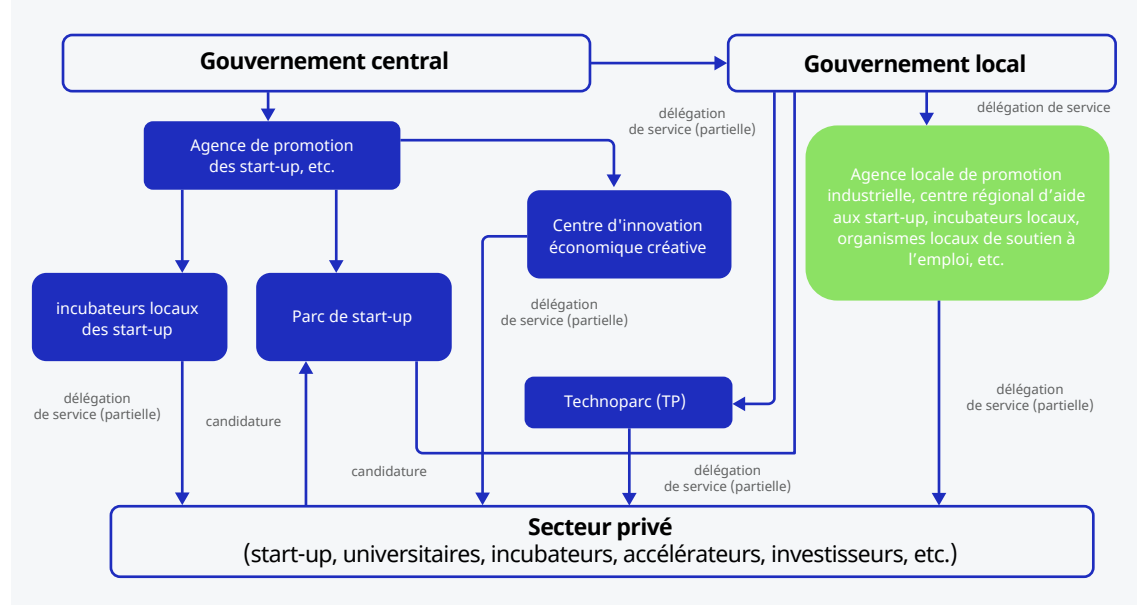
Notes : KONEX est le troisième marché boursier coréen, lancé le 1^{er} juillet 2013 et créé pour financer de nouvelles start-up technologiques.
M & A: Fusion-acquisition.

Source : <http://muhanfactory.com/%ED%95%9C%EA%B5%AD-%EC%8A%A4%ED%83%80%ED%8A%B8%EC%97%85%EC%9D%98-%EC%83%9D%ED%83%9C%EA%B3%84/>

Malgré le développement de la décentralisation, la République de Corée possède un système budgétaire centralisé. À l'exception de ceux de Séoul et de Gyeonggi-do, les gouvernements régionaux dépendent du soutien du gouvernement central pour la plupart des programmes nécessitant des budgets importants. Par exemple, le Technoparc, le Centre d'innovation pour l'économie créative et les parcs de start-up sont des projets financés par le gouvernement central mais délocalisés dans les régions. La plupart des gouvernements locaux mettent en œuvre des politiques à destination des start-up pour favoriser l'innovation dans

l'économie et dans les industries locales, mais les organismes qui réalisent ces projets varient d'une région à l'autre. La figure 5 montre les liens entre le gouvernement central et les gouvernements locaux concernant les principales institutions qui mènent les programmes en faveur des start-up.

► **Figure 5. Liens entre le gouvernement central et les gouvernements locaux dans la politique de start-up**



► **Encadré 2. Multiplier les subventions publiques avec des investissements privés pour le développement de start-up technologiques**

Le programme TIPS (Tech Incubator Program for Startup, Programme d'incubateur de start-up dans la tech), lancé en 2013, vise à soutenir les start-up technologiques à fort potentiel capables de se positionner sur le marché mondial. Ce dispositif repose sur une sélection effectuée par des acteurs du secteur privé disposant d'une expertise reconnue. Une fois les start-up identifiées, le gouvernement intervient en finançant la R & D et les activités de commercialisation afin de favoriser l'émergence de jeunes entreprises innovantes dans les technologies de pointe.

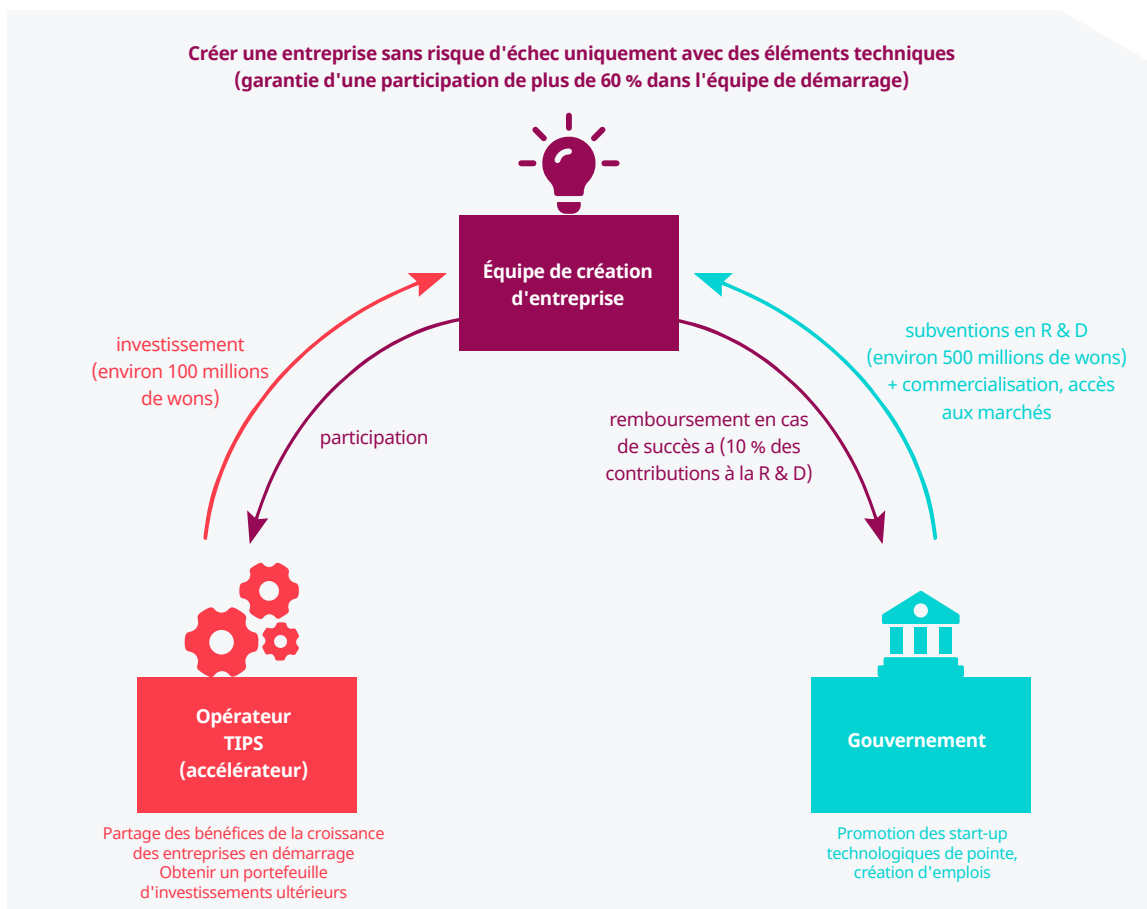
Le programme TIPS a récemment été classé parmi les quatre meilleurs accélérateurs mondiaux par l'agence américaine d'analyse CB Insights, aux côtés de Plug & Play, Y Combinator et Techstars. En décembre 2023, 105 structures participaient à sa mise en œuvre. Parmi les 2 734 start-up accompagnées, 1 444 ont levé un total de 130.225 milliards de wons coréens d'investissements privés – soit près de dix fois le montant des subventions publiques (13 104 milliards de wons coréens) et plus de vingt fois celui des investissements initiaux du secteur privé (6 249 milliards de wons coréens).

Depuis sa création, le programme a conduit à 19 introductions en bourse (IPO) et 73 opérations de fusion-acquisition (M & A).

Le succès de TIPS repose sur un principe-clé : le secteur privé se charge de la sélection des start-up grâce à son expertise tandis que l'État intervient en appui, sans ingérence directe. Ce modèle de gouvernance collaborative permet de mieux accompagner l'écosystème entrepreneurial, là où une administration publique seule aurait plus de difficultés à répondre aux dynamiques propres à l'innovation.

Selon le ministère des PME et des Start-up, près de 3 200 start-up ont été soutenues depuis le lancement du programme en 2013, générant plus de 15 000 milliards de wons coréens d'investissements de suivi et créant 22 549 emplois⁹.

Structure de fonctionnement du programme TIPS



Source : www.jointips.or.kr/about.php

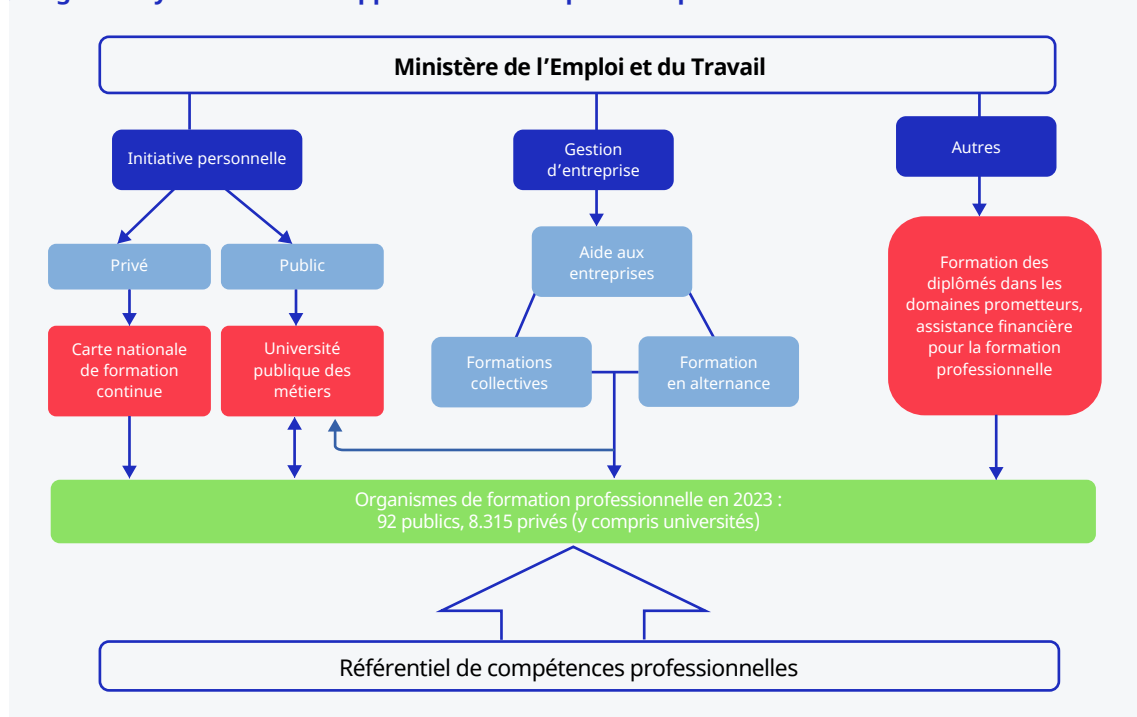
► 3.4 Un système de développement des capacités professionnelles segmenté

En République de Corée, le développement des compétences professionnelles relève du ministère de l'Emploi et du Travail (figure 6), tandis que le ministère de l'Éducation est chargé de l'éducation continue (figure 7). Cette dernière inclut une composante de formation professionnelle, mais dans la conception portée par le ministère de l'Éducation elle est avant tout orientée vers les activités culturelles et de loisirs.

Le ministère de l'Emploi et du Travail soutient le développement des compétences professionnelles grâce à des programmes de formation destinés tant aux individus qu'aux entreprises. Pour les particuliers, ce soutien passe notamment par la Carte nationale d'apprentissage de demain, qui facilite l'insertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail et permet aux salariés d'améliorer leurs compétences¹⁰.

La formation en entreprise vise à encourager le développement des compétences professionnelles des salariés dans l'objectif d'améliorer leur productivité globale. Dans les secteurs où les prestataires privés sont insuffisamment présents, des établissements publics comme les universités polytechniques ou l'Université d'enseignement technique assurent ces formations. Cependant, la participation des PME reste faible, en raison d'une méconnaissance des dispositifs existants et de la complexité administrative liée aux demandes de soutien public. En décembre 2022, le taux de participation à la formation professionnelle atteignait 53,2 pour cent dans les entreprises de plus de 300 salariés, contre seulement 5,8 pour cent dans celles de moins de 300 salariés¹¹. La figure 6 résume le système de développement des compétences organisé par le ministère de l'Emploi et du Travail.

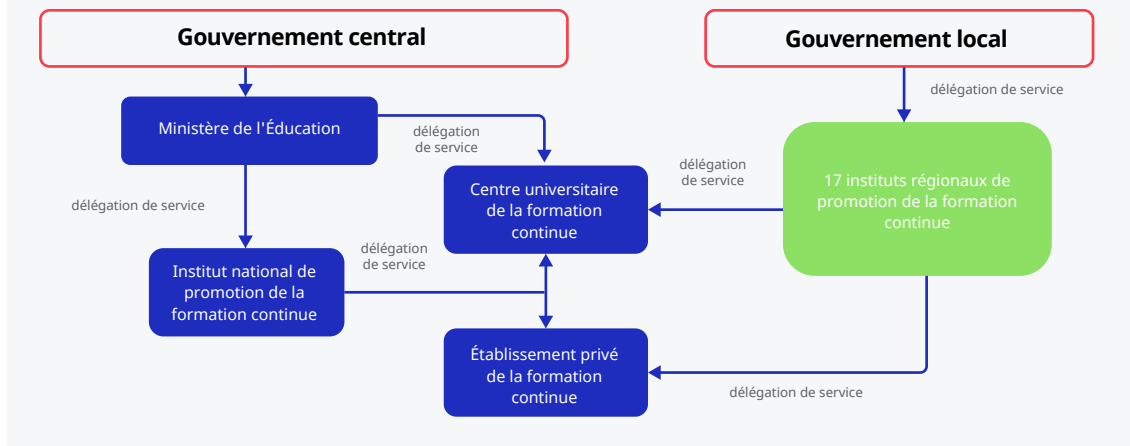
► **Figure 6. Système de développement des compétences professionnelles**



Notes : voir le tableau 2 pour le détail des dispositifs de formation.

Parallèlement, le système d'éducation continue – qui inclut le perfectionnement des compétences professionnelles – est géré conjointement par le gouvernement central, les établissements d'éducation continue relevant des collectivités locales, les universités et les organismes privés spécialisés. La figure 7 résume le système d'éducation continue en République de Corée.

► Figure 7. Le système d'éducation continue



La fragmentation administrative entre différents ministères constitue une difficulté récurrente dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elle s'explique notamment par l'absence de mécanisme budgétaire de coordination suffisamment structuré, chaque ministère gérant ses propres crédits de manière autonome. Ainsi, le ministère de l'Emploi et du Travail finance le développement des compétences professionnelles avec le Fonds d'assurance-emploi et le budget général, tandis que le ministère de l'Éducation mobilise pour sa part les comptes spéciaux dédiés à l'enseignement supérieur et à l'éducation continue.

Le tableau 2 résume les principaux programmes liés au développement des compétences professionnelles de ces deux ministères.

► Tableau 2. Le développement des compétences professionnelles par les ministères de l'emploi et de l'éducation

Ministère de l'Emploi et du Travail		Ministère de l'Éducation	
Domaine d'intervention	Détails	Domaine d'intervention	Détails
Dispositifs pour le développement des compétences professionnelles	- Initiative personnelle: Carte nationale de formation continue et université publique des métiers - Gestion d'entreprise: soutien aux entreprises, stages, alternance - Autres: formation des diplômés du secondaire dans les domaines prometteurs, prêts pour financer le coût de la vie et de la formation professionnelle	Programmes d'aide à l'université	- RISE (Regional Innovation System & Education): modèle de formation continue et professionnelle - Université globale: construction d'une plateforme intégrée pour la formation continue, l'emploi et la coopération industrielle, reconversion professionnelle (remise à niveau, requalification)
			Note: Ces deux projets sont des projets pilotes que le gouvernement actuel a commencé à mettre en œuvre.
Système national de qualification technique	- Attribution du diplôme d'État de technicien supérieur - Développement du Référentiel national de compétences professionnelles (NCS)	Enseignement pour l'amélioration de l'aptitude professionnelle	Cursus de certification d'aptitude professionnelle de courte durée adapté à l'industrie: un consortium d'entreprises représentatives et d'établissements d'enseignement développe et gère un programme de formation en ligne qui reflète la demande des entreprises dans les nouvelles industries

Ministère de l'Emploi et du Travail		Ministère de l'Emploi et du Travail	
Domaine d'intervention	Détails	Domaine d'intervention	Détails
Promotion de la main-d'œuvre qualifiée	• Compétition technique • Sélection de maîtres artisans et de techniciens hautement qualifiés • Identification d'entreprises exemplaires pour former des professionnels qualifiés		
Organismes pour le développement des compétences professionnelles	• Ministère de l'Emploi et du Travail • Agence coréenne pour le développement des ressources humaines dans l'industrie (Korea Industrial Human Resources Corporation) • Korea Polytech (écoles polytechniques), Université coréenne des technologies et de l'éducation (Korea Technology Education University) • Organismes de formation professionnelle (2023): 92 publics, 8 315 privés	Organismes concernés	• Ministère de l'Éducation • Institut national de promotion de la formation continue • Université coréenne de radiodiffusion et de télécommunications • Institut universitaire de la formation continue • Agence nationale de promotion de la formation • Établissements d'éducation continue (en 2022): 5 901 établissements

► 3.5 Des taux de syndicalisation bas dans les PME

La politique des PME en République de Corée est principalement décidée par le gouvernement et des organisations représentatives telles que des associations de PME, de start-up, de femmes entrepreneures et d'experts. Dans certains cas, les entreprises individuelles participent également au processus d'élaboration de ces politiques. Les syndicats de PME peuvent adhérer à la Confédération coréenne des syndicats démocratiques ou à la Confédération coréenne des syndicats, mais leur couverture est insignifiante. En 2022, le taux de syndicalisation par secteur était de 10,1 pour cent pour le secteur privé, 70 pour cent pour le secteur public, 67,4 pour cent pour les fonctionnaires et 21,1 pour cent pour les enseignants. Le taux de syndicalisation en fonction de la taille de l'entreprise était de 36,9 pour cent dans les entreprises de plus de 300 employés, 5,7 pour

cent dans les entreprises de 100 à 299 employés, 1,3 pour cent dans les entreprises de 30 à 99 employés et 0,1 pour cent dans les entreprises de moins de 30 employés. L'absence d'organisation des salariés de PME ne leur permet donc pas d'influencer les décisions politiques relatives aux PME.

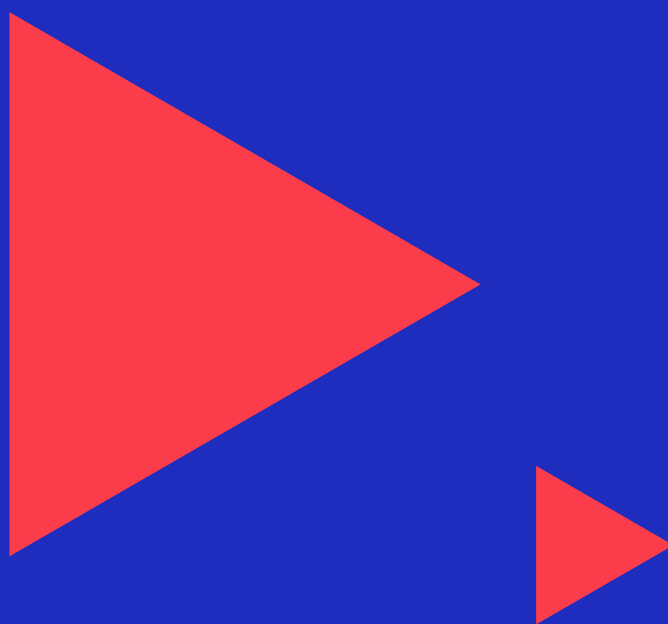
► 3.6 Un e-gouvernement à la pointe

La République de Corée possède l'un des plus hauts niveaux mondiaux d'administration électronique – e-gouvernement. Fondée sur le développement de la technologie numérique, l'accès en ligne aux outils mis en place par les politiques publiques favorise la formalisation des entreprises et de l'économie.

Par exemple, le portail gouvernemental Government24 (www.gov.kr/portal/main/nologin) centralise les services administratifs nationaux et locaux ainsi que ceux des institutions publiques dans un guichet unique. Le soutien aux PME est accessible via le portail Bizinfo (www.bizinfo.go.kr), qui offre une interface unique pour accéder aux dispositifs publics. Pour la création d'entreprise, le portail K-Startup (www.k-startup.go.kr) regroupe les informations et services relatifs aux start-up, tandis que le Système de création de sociétés en ligne (www.startbiz.go.kr) permet d'accomplir facilement les démarches de création d'entreprise. Le portail Work24 (m.work24.go.kr) fournit des services et des informations en matière d'emploi, tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Enfin, TradeKorea (www.tradekorea.com) propose une plateforme dédiée à l'accompagnement des PME exportatrices sur les marchés mondiaux.

 4

Les PME et l'emploi



► 4.1 Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises en Corée et concentrent 80 pour cent de l'emploi

En 2022, les PME coréennes représentaient 99,9 pour cent du nombre total d'entreprises et 81 pour cent de l'emploi total (tableau 3). Elles sont donc au cœur de l'écosystème des entreprises coréennes et constituent un tissu d'emploi très important. Par conséquent, apporter un soutien approprié aux PME est essentiel pour la politique nationale de l'emploi, dans un contexte où la création d'emplois est devenue l'objectif principal de la politique économique.

► **Tableau 3. Les entreprises en République de Corée, par taille, et par nombre d'employés**

Industrie totale		2019	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises	PME	6.889.994	7.286.082	7.713.895	8.042.726
	(%)	(99,9)	(99,9)	(99,9)	(99,9)
	Dont PCA	6.889.994	7.286.082	7.713.895	8.042.726
	(%)	(99,9)	(99,9)	(99,9)	(99,9)
	GE (y inclues ETI)	8.754	9.369	9.972	10.437
	(%)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
	Total	6.898.748	7.295.451	7.723.867	8.053.163
	(%)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
Nombre d'employés	PME	17.460.668	17.791.969	18.492.614	18.956.294
	(%)	(81,0)	(81,1)	(80,9)	(81,0)
	Dont PCA	9.763.052	10.018.424	10.461.890	10.740.812
	(%)	(45,3)	(45,7)	(45,8)	(45,9)
	GE (y inclues ETI)	4.082.866	4.143.034	4.372.877	4.454.605
	(%)	(19,0)	(18,9)	(19,1)	(19,0)
	Total	21.543.534	21.935.003	22.865.491	23.410.899
	(%)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

Notes : - GE: grandes entreprises

- Les données sur les grandes entreprises incluent les ETI.

Source : ministère des PME et des Start-up.

► 4.2 Dans l'industrie manufacturière, les PME sont beaucoup moins productives que les grandes entreprises

L'industrie manufacturière est un moteur de croissance pour l'économie coréenne et un secteur qui crée des emplois de qualité garantissant des revenus et une stabilité relativement élevés. En 2021, parmi les 71 511 entreprises manufacturières de plus de 10 employés, 3,1 pour cent étaient des grandes entreprises

et 96,9 pour cent, des PME (tableau 4), qui représentaient 33 pour cent et 67 pour cent de l'emploi cumulé de ces compagnies, respectivement. Malgré cette différence en termes d'emplois, ce sont pourtant les grandes entreprises qui fabriquaient 68,6 pour cent de la production combinée, contre 31,4 pour cent pour les PME, et généraient 65,9 pour cent de la valeur ajoutée combinée, contre 34,1 pour cent pour les PME.

Dans le secteur manufacturier, même si les grandes entreprises sont largement plus productives que les PME, un soutien politique aux PME reste amplement justifié, eu égard à leur contribution en matière d'emplois fournis et, dans une moindre mesure, de production et de valeur ajoutée.

► **Tableau 4. Comparaison des PME et des grandes entreprises manufacturières de plus de 10 employés**

Industrie manufacturière (10 employés et plus)		2019	2020	2021
Nombre d'entreprises	PME	67 377	67 908	69 309
	(%)	(97,9)	(97,9)	(96,9)
	GE (y compris ETI)	1 464	1 438	2 202
	(%)	(2,1)	(2,1)	(3,1)
	Total	68 841	69 346	71 511
	(%)	(100)	(100)	(100,0)
	PME	2 040 814	2 071 618	1 949 843
	(%)	(70,2)	(71,8)	(67)
	GE (y compris ETI)	864 295	813 510	960 302
	(%)	(29,8)	(28,2)	(33)
Nombre d'employés	Total	2 905 109	2 885 128	2 910 145
	(%)	(100)	(100)	(100)
	PME	5 566	5 653	5 561
	(%)	(36)	(37,9)	(31,4)
	GE (y compris ETI)	9 883	9 269	12 166
	(%)	(64)	(62,1)	(68,6)
	Total	15 449	14 922	17 727
	(%)	(100)	(100)	(100)
	PME	2 172	2 270	2 181
	(%)	(39,1)	(41,2)	(34,1)
Montant de la production (milliards de KRW)	GE (y compris ETI)	3 377	3 244	4 208
	(%)	(60,9)	(58,8)	(65,9)
	Total	5 548	5 513	6 389
	(%)	(100)	(100)	(100)
	PME	2 172	2 270	2 181
	(%)	(39,1)	(41,2)	(34,1)
	GE (y compris ETI)	3 377	3 244	4 208
	(%)	(60,9)	(58,8)	(65,9)
	Total	5 548	5 513	6 389
	(%)	(100)	(100)	(100)
Valeur ajoutée (milliards de KRW)	PME	2 172	2 270	2 181
	(%)	(39,1)	(41,2)	(34,1)
	GE (y compris ETI)	3 377	3 244	4 208
	(%)	(60,9)	(58,8)	(65,9)
	Total	5 548	5 513	6 389
	(%)	(100)	(100)	(100)
	PME	2 172	2 270	2 181
	(%)	(39,1)	(41,2)	(34,1)
	GE (y compris ETI)	3 377	3 244	4 208
	(%)	(60,9)	(58,8)	(65,9)

► 4.3 Les PME rémunèrent beaucoup moins leurs employés que les grandes entreprises ce qui contribue à leurs difficultés de recrutement

Les PME coréennes font face à des problèmes de recrutement chroniques. L'une des raisons principales est l'écart de salaire entre les grandes entreprises et les PME (tableau 5). De plus, non seulement les revenus des travailleurs des grandes entreprises et des PME sont différents, mais cet écart augmente en fonction de la durée de service. De ce fait, les jeunes préfèrent travailler pour de grandes entreprises et sont prêts à les rejoindre dès qu'une occasion se présente, même s'ils sont déjà employés par une PME. Il est donc nécessaire d'aider les PME à résoudre leurs difficultés à embaucher du personnel, en augmentant leur productivité, et à améliorer leurs conditions d'emploi pour qu'elles deviennent des solutions attractives pour les jeunes et les personnes en recherche d'emploi.

► **Tableau 5. Revenu par années de service selon la taille de l'entreprise à but lucratif (en milliers de wons coréens)**

Taille d'entreprise	Nombre d'années de service	2016		2020	
		Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Grandes entreprises	moins de 1 an	2.170	1.660	3.090	2.520
	entre 1 et 2 ans	3.580	2.870	4.580	3.660
	entre 2 et 3 ans	4.080	3.340	4.920	3.880
	entre 3 et 5 ans	4.620	3.980	5.310	4.390
	entre 5 et 10 ans	5.170	4.610	6.210	5.190
	entre 10 et 20 ans	6.770	6.140	8.130	7.200
	plus de 20 ans	8.540	8.060	10.130	9.270
	Total	4.760	4.060	5.910	4.870
PME	moins de 1 an	1.550	1.300	2.070	1.870
	entre 1 et 2 ans	2.180	1.840	2.880	2.460
	entre 2 et 3 ans	2.450	2.070	3.080	2.570
	entre 3 et 5 ans	2.640	2.240	3.240	2.720
	entre 5 et 10 ans	3.080	2.600	3.620	3.000
	entre 10 et 20 ans	4.090	3.300	4.690	3.730
	plus de 20 ans	5.390	4.130	6.490	4.750
	Total	2.130	1.720	2.860	2.340

▶ 4.4 Une économie informelle importante de recrutement

En 2021, il était estimé que l'économie informelle générait 26 pour cent du PIB de la République de Corée¹². C'est un taux beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis (8,5 pour cent) ou qu'au Japon (10,4 pour cent), ce qui signifie qu'une politique visant à formaliser l'économie coréenne est nécessaire.

Une des raisons principales qui expliquent ce taux élevé est la grande proportion de travailleurs indépendants¹³, qui sont représentatifs du secteur informel. Bien que la proportion de travailleurs indépendants parmi l'ensemble des employés baisse (elle est passée de 27,4 pour cent en 1996 à 20,0 pour cent en 2023, voir tableau 6), elle reste largement supérieure à celle qu'on relève dans autres pays développés, qui est généralement inférieure à 10 pour cent. De plus, les indépendants font partie des travailleurs les plus vulnérables, et le fait qu'ils privilégient les paiements en espèces complique la traçabilité de leurs revenus dans le système fiscal.

▶ Tableau 6. Un nombre de travailleurs indépendants en baisse (en milliers)

Classement	1996	2006	2016	2023
Employés	20 853	23 188	26 409	28 416
Travailleurs indépendants (% par rapport au nombre d'employés)	5 710 (27,4)	6 109 (26,3)	5 614 (21,3)	5 689 (20)
Travailleur indépendant avec employés	1 605	1 630	1 584	1 420
Travailleurs indépendants sans employé	4 105	4 479	4 030	4 269

Source : Bureau des statistiques.

Par conséquent, le gouvernement a instauré des mesures visant à réduire la proportion excessive de travailleurs indépendants et à promouvoir la salarisation de ces travailleurs en combinant incitations et des réformes institutionnelles. Par exemple, même si l'assurance chômage n'est pas obligatoire en République de Corée, le gouvernement encourage les travailleurs indépendants à en souscrire une en subventionnant de 50 à 80 pour cent pendant cinq ans les primes d'assurance chômage pour les travailleurs les plus vulnérables. L'expansion de l'assurance chômage a joué un rôle important dans la formalisation de l'économie coréenne.

Par ailleurs, le gouvernement soutient les travailleurs indépendants dans leur transition vers le statut de PME en les accompagnant dans la restructuration de leur endettement, leur réinsertion professionnelle ou la relance de leur activité.

Enfin, le développement du gouvernement numérique et de la e-formalisation, fondée sur le développement du secteur des TIC, jouent également un rôle important dans la formalisation de l'économie coréenne.

¹² Asia Pacific Foundation of Canada (2024), E-FORMALIZATION: How the Digital Economy Can Unlock & Empower APEC Economies, APEC Business Advisory Council.

¹³ Un travailleur indépendant désigne une personne qui dirige directement une activité économique, parfois avec des salariés, parfois seule. En Corée, cette catégorie recoupe largement celle des petits commerçants et artisans (PCA, voir figure 1), les deux notions étant souvent utilisées de manière interchangeable.

► 4.5 La précarisation de l'emploi est en hausse

Une autre cause importante, et structurelle, de l'informalité en République de Corée réside dans la précarisation croissante de l'emploi. Depuis la crise financière de 1997, le modèle de l'emploi à vie a été progressivement abandonné au profit de formes plus flexibles, perçues comme un moyen de réduire les coûts pour les entreprises. Cette évolution a entraîné une hausse significative du nombre de travailleurs précaires, en particulier chez les femmes, les jeunes de moins de 29 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans (voir tableau 7).

Bien que les travailleurs irréguliers ou précaires¹⁴ soient en général déclarés, ils disposent souvent d'une protection sociale réduite, et certains échappent partiellement à la fiscalité et aux réglementations, se rapprochant de l'économie informelle. L'administration Moon Jae-in avait affiché l'objectif de «zéro travailleur précaire» et avait promu leur titularisation, mais les effets se sont principalement concentrés sur le secteur public. Dans le secteur privé, le recours à l'emploi précaire reste structurel et continue de croître. De plus, l'essor rapide de l'économie des plateformes numériques a accentué cette tendance en introduisant de nouvelles formes d'emplois atypiques, souvent à la frontière de l'informalité.

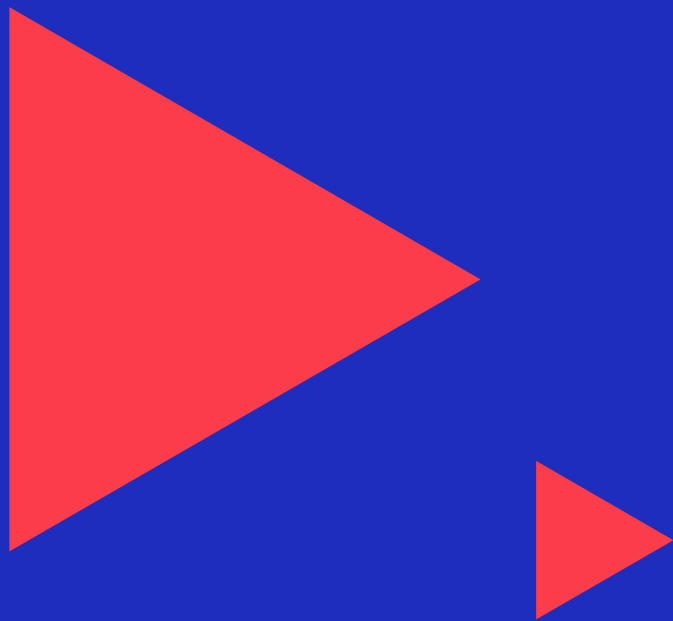
► **Tableau 7. Proportion de travailleurs précaires par sexe et groupe d'âge (en pourcentage)**

Année		2013	2016	2019	2022	2024
Total		32,5	32,8	36,4	37,5	38,2
Sexe	Hommes	26,4	26,3	29,4	30,6	30,4
	Femmes	40,6	41,1	45,0	46,0	47,3
Groupe d'âge	15-19 ans	74,8	75,2	77,8	86,4	89,9
	20-29 ans	31,1	32,2	38,3	39,1	43,1
	30-39 ans	22,2	21,1	23,7	21,9	22,7
	40-49 ans	27,2	26,1	27,0	26,6	26,7
	50-59 ans	37,1	34,2	35,5	35,3	33,7
	plus de 60 ans	67,3	67,9	71,6	71,3	69,7

Source : Bureau des statistiques.

 5

Les dispositifs de soutien aux PME



► 5.1 Recruter mieux, et mieux recruter

5.1.1 Des programmes de formation à l'entrepreneuriat inclus dans les programmes scolaires

Malgré certaines difficultés (voir section 2.4), la République de Corée reste un pays favorable aux entreprises. Selon l'Institut britannique de recherche sur l'entrepreneuriat (GERA), la République de Corée se classait 8e sur 49 pays en 2023, ce qui témoigne d'un dynamisme entrepreneurial constant.

Récemment, le succès des entreprises du pays se remarque dans le domaine numérique, grâce au développement de l'économie de plateformes électroniques, qui est devenue la base de l'entrepreneuriat des start-up coréennes.

De plus, les programmes d'éducation scolaires incluent des programmes de formation à la création d'entreprise. Par exemple, l'Institut coréen pour le développement des start-up et de l'entrepreneuriat (Korea Institute of Startup & Entrepreneurship Development, KISED) a élaboré le programme «école des jeunes», connu sous le nom de Youth BizCool. Ce programme vise à inculquer l'esprit d'entreprise aux élèves du primaire et du secondaire ainsi qu'aux lycéens en mettant l'accent sur des valeurs telles que l'ambition, le sens du défi et l'initiative grâce à une éducation pratique à la création d'entreprise. En 2019-2020, ce programme a bénéficié d'un financement de 6,7 milliards de wons coréens et a été déployé dans près de 500 écoles¹⁵.

L'organisme privé qui promeut le plus systématiquement la formation à l'entrepreneuriat est l'école d'entreprise Asan, lancée en 2016, gérée par la fondation Asan, elle-même créée par le chaebol Hyundai. C'est une plateforme éducative qui propose divers programmes et contenus éducatifs pour populariser l'entrepreneuriat auprès des jeunes, des enseignants, des parents et des acteurs de l'éducation. Asan Youth-Preneur, par exemple, est un programme destiné à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et à répandre sa culture dans le domaine éducatif, sur la base d'un accord avec le ministère de l'Éducation établi en 2022. Il existe également des programmes de formation à l'entrepreneuriat gérés par des organisations économiques privées et des universités.

D'autre part, l'Agence de promotion des PME a créé le Centre de K-entrepreneuriat en 2022, qui organise des stages sur le terrain, des concerts et des forums pour les jeunes.

5.1.2 Les soutiens à la main d'œuvre des PME

Comme il a été dit plus haut, avec la crise financière de 1997 le concept «d'emploi à vie» a disparu et l'instabilité de l'emploi s'est amplifiée. Au début des années 2000, l'administration Roh Moo-hyun (2003-2008) a donc œuvré à la mise en place d'un environnement commercial équitable, propice à des partenariats durables entre les grandes entreprises et les PME, et la création d'emplois a été définie comme objectif national majeur.

D'une part, l'administration Roh a reconduit la politique de soutien aux start-up menée par l'administration Kim tout en la renommant «politique des PME innovantes». Afin d'aider les PCA, le gouvernement a créé l'Agence de promotion des PCA (2005) et l'Agence de gestion du marché (2004). D'autre part, en 2003, une loi spéciale sur l'aide à la main-d'œuvre des PME (voir encadré 3) a été promulguée pour soutenir ces travailleurs, qui perçoivent des salaires relativement bas, ont un niveau de bien-être insuffisant et subissent des conditions de travail médiocres. Des politiques de soutien aux salariés des PME ont été mises en œuvre, tels le «projet de recrutement des jeunes»¹⁶.

¹⁵ <https://www.kised.or.kr/menu.es?mid=a20201000000>

¹⁶ Ce programme, introduit en 2004, visait à soutenir l'éducation et le recrutement de 5.500 jeunes chômeurs de moins de 29 ans afin de résoudre en même temps le problème du chômage des jeunes et celui de la pénurie de main-d'œuvre des PME. Les participants recevaient une formation personnalisée (deux mois de formation collective puis trois mois de formation sur le terrain), une allocation de formation de cinq mois et un service d'offre d'emploi de neuf mois.

ou le «plan de formation de la main-d'œuvre fonctionnelle par le biais des lycées industriels¹⁷».

► Encadré 3. Résumé de la loi spéciale sur l'aide à la main-d'œuvre des PME

La loi spéciale sur l'aide à la main-d'œuvre des PME a été promulguée en 2003 et est appliquée depuis 2004. En raison de facteurs structurels tels que le bas niveau des salaires, le mauvais environnement du marché du travail et la tendance à refuser des postes dans les PME, il existe des tensions à l'embauche qui aboutissent à une diminution de la compétitivité de ces entreprises. La loi spéciale sur l'aide à la main-d'œuvre des PME a été établie pour répondre à ces difficultés.

Le point principal est d'abord l'établissement et la promotion d'un plan de soutien aux salariés des PME: établir et mettre en œuvre un «plan d'aide à la main-d'œuvre des PME», établir un Comité d'aide à la main-d'œuvre des PME et mener une enquête annuelle sur la situation de la main-d'œuvre des PME.

Ensuite, afin de faciliter l'ajustement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans les PME, le gouvernement assure la formation de la main-d'œuvre nécessaire aux PME par une coopération renforcée entre les industries et les universités: des stages au sein des PME, un centre commun de formation pour les PME, le soutien aux PME pour la formation à distance, l'aide à l'emploi des jeunes chômeurs dans les PME, l'encadrement du recrutement de travailleurs étrangers, l'assouplissement des restrictions au cumul d'activités professionnelles (pour permettre notamment aux chercheurs, ingénieurs ou enseignants de cumuler leur emploi principal avec une activité secondaire dans une PME ou une start-up), facilitation de la création et de l'agrément de centres de R & D en PME, stages en PME pour les retraités de l'armée et aide aux PME dans la recherche de main-d'œuvre.

De plus, pour améliorer la gestion des ressources humaines dans les PME, le gouvernement soutient la mise en œuvre des mesures d'optimisation de la structure de la main-d'œuvre, des projets de création d'emplois et d'amélioration de la productivité des PME, et des programmes d'échanges internationaux de main-d'œuvre technique.

Enfin, pour inciter les demandeurs d'emploi à se tourner vers les PME, le gouvernement soutient des services sociaux collectifs chargés de résoudre les problèmes associés à l'emploi en PME, notamment par le biais: de campagnes de sensibilisation aux avantages des PME, d'une facilitation de la création d'entreprise par les travailleurs des PME, de l'encouragement à la réduction du temps de travail, de la mise à disposition de logement, d'aides financières et fiscales, d'avantages pour les micro-entreprises en matière de coût de la main-d'œuvre, d'un traitement préférentiel accordé aux micro-entreprises pour le développement des compétences et pour l'aide financière aux travailleurs qui font des études.

5.1.3 Les aides pour l'emploi des jeunes dans les PME

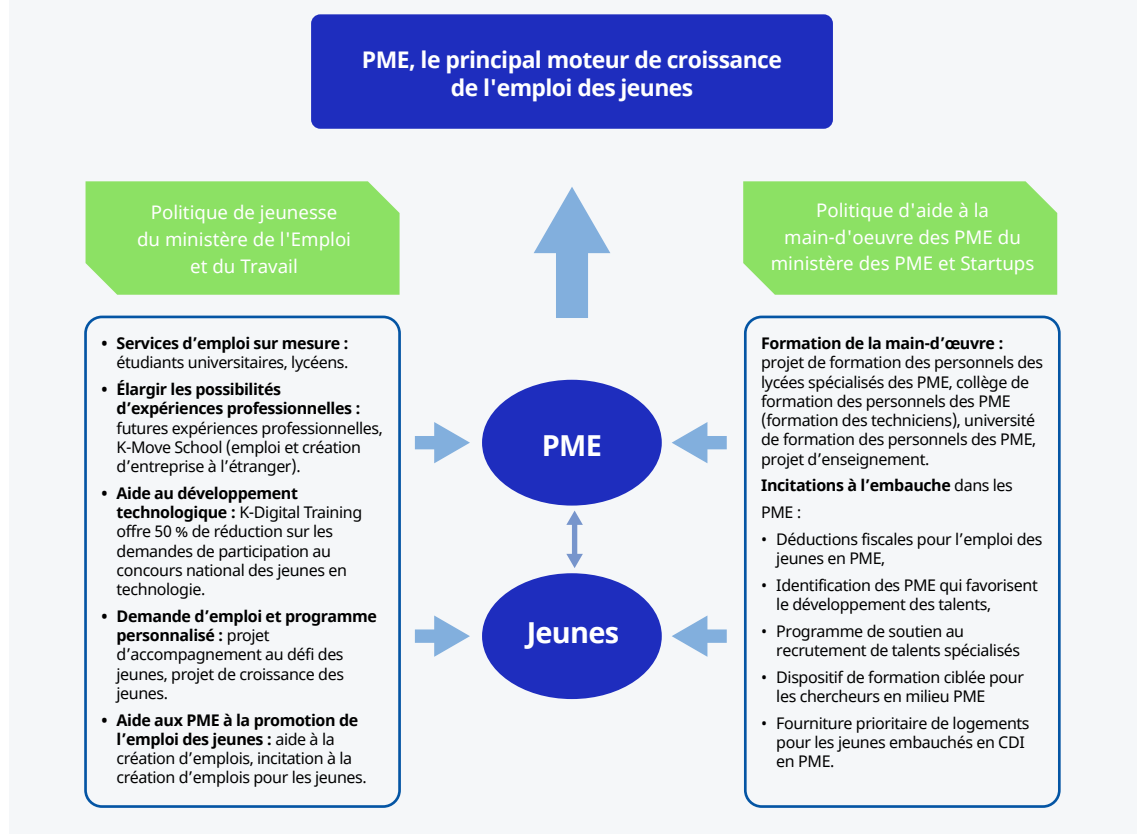
Les conditions de travail dans les PME sont moins favorables que celles dans les grandes entreprises. En conséquence, les jeunes préfèrent rester au chômage le temps de trouver un emploi dans une grande entreprise plutôt que de travailler dans les PME, qui souffrent, de ce fait, de pénuries chroniques de main-d'œuvre. Pour pallier ce manque, le ministère de l'Emploi et du Travail et celui des PME et des Start-up incitent les jeunes à trouver un emploi dans une PME d'une part en leur offrant des possibilités de reconversion professionnelle, grâce à la formation de main-d'œuvre spécialisée, d'autre part leur proposant des avantages en nature, tel l'accès au logement, ainsi que des incitations pour promouvoir le travail dans les PME.

¹⁷ Ce plan a été introduit en 2005 pour combler le manque de main-d'œuvre fonctionnelle des PME. Afin d'assurer l'emploi des élèves des lycées industriels, PME et lycées industriels ont signé un «contrat d'emploi». Les entreprises participantes ont pu embaucher des étudiants pendant deux ans en recevant une aide financière pour leur éducation et leur formation (frais d'éducation, salaire des professeurs, frais d'équipement, etc.).

Par ailleurs, plusieurs dispositifs sont mis en place pour faciliter l'insertion des jeunes dans les PME. Le ministère de l'Emploi et du Travail leur propose un accompagnement personnalisé dès le lycée ou l'université afin de favoriser leur accès à l'emploi. En élargissant les formations destinées aux futurs salariés, il propose également des programmes d'immersion professionnelle pour combiner apprentissage et expérience de terrain. Le programme K-Move, qui soutient les jeunes dans leurs projets d'emploi ou de création d'entreprise à l'étranger, y compris grâce à des aides à la formation à l'international, bénéficie d'une popularité croissante.

La figure 8 résume les principaux projets du ministère de l'Emploi et du Travail et du ministère des PME et des Start-up pour la promotion de l'emploi des jeunes dans les PME. Le tableau 8 résume quant à lui les mesures spécifiques de chaque projet de soutien à l'emploi des jeunes.

► **Figure 8. Principaux projets du gouvernement pour encourager l'emploi des jeunes dans les PME**



► **Tableau 8. Dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes par les PME, par ministère**

Type	Programmes et/ou bénéficiaires	Mesure
Ministère de l'Emploi et du Travail		
Offrir des services d'emploi sur mesure	Étudiants à l'université	- Prendre en charge les frais de fonctionnement tels que les coûts de personnel et de mise en œuvre des dispositifs des services d'emploi. 1. Dispositif de renforcement (build-up): soutien à la recherche, d'emploi, services d'orientation, constitution d'un portefeuille d'emplois prometteurs et soutien au développement de compétences autonome des jeunes. 2. Dispositif de lancement (jump-up): mise en place d'un plan d'action pour l'emploi fondé sur le diagnostic de la capacité d'emploi, prise en charge par forfaits de services personnalisés tels que formation, stages, formation professionnelle, allocation de suivi et de participation pour un an (centrée sur les classes supérieures).
	Lycéens (lycées spécialisés, jeunes non diplômés, etc.)	- Fournir des services personnalisés à l'emploi tels que l'aide à l'orientation professionnelle, la planification et la gestion de la mise en œuvre des activités d'emploi, le suivi après l'obtention du diplôme, la formation professionnelle et l'acquisition d'expérience professionnelle: 3. soutien à la recherche d'emploi fondé sur l'IA, 4. soutien à la conception personnalisée de portefeuille d'emplois, 5. plans d'actions personnalisés, 6. assistance à l'intégration professionnelle, 7. soutien des programmes d'aide à l'emploi.
Élargir les possibilités d'acquisition d'expérience professionnelle	Futures expériences professionnelles	- Offrir une variété de programmes d'acquisition d'expérience adaptés aux besoins des jeunes chômeurs âgés de 15 à 34 ans: 1. Type stage: soutenir la formation professionnelle en effectuant directement des stages dans des entreprises nationales et étrangères. 2. Type formation professionnelle: soutenir le renforcement des compétences professionnelles par la réalisation de projets pratiques fondés sur le travail en entreprise. 3. Type de support selon des critères «environnement, social et gouvernance» (ESG): soutenir des programmes d'aide à l'emploi des jeunes par l'acquisition d'expérience professionnelle et la formation professionnelle menés par des entreprises dans le cadre de la gestion ESG. 4. Type exploration d'entreprise: visiter les entreprises et aider à établir des plans de carrière et à promouvoir des vocations par l'expérience professionnelle, le mentorat des titulaires et des échanges avec le PDG et les responsables des ressources humaines.
	École K-Move	Trouver des emplois de qualité à l'étranger et les mettre en lien avec les chômeurs de moins de 34 ans grâce à une formation linguistique et professionnelle personnalisée. (Un maximum de 13,5 millions de wons coréens est alloué par personne, y compris les frais d'éducation, etc.)

Type	Programmes et/ou bénéficiaires	Mesure
Ministère de l'Emploi et du Travail		
Aider au développement technologique	K-Digital training	KT/Samsung, des établissements de formation privés innovants et d'excellentes universités participent à divers programmes de formation. Si les jeunes de moins de 34 ans passent le test national de qualification technique de l'Agence coréenne des ressources humaines, 50 % des frais d'examen seront pris en charge à l'avance. (Limité à un total de trois aides par personne et jusqu'à épuisement des subventions.)
	Projets pour répondre au problème des jeunes découragés ni en études, en formation ou en emploi	- Identifier et aider à l'insertion sur le marché du travail les jeunes qui sont découragés de chercher un emploi et les motiver en proposant des programmes personnalisés pour les épauler et leur redonner confiance en eux. - Identifier et recruter les jeunes découragés en recherche d'emploi. - Offrir et transférer des programmes personnalisés pour encourager la participation aux activités sociales. - Soutenir la promotion de l'emploi, la formation professionnelle, etc.
Proposer des programmes personnalisés	Programmes de développement des jeunes	- Le ministère de l'Emploi et du Travail et les collectivités locales collaborent pour inciter les jeunes chômeurs à chercher un emploi. - Pour les jeunes de 15 à 34 ans, les objectifs spécifiques de l'aide sont fixés de manière autonome par les communes qui mettent en place ce type de programmes. - Gestion de café jeunesse. Offrir des programmes personnalisés axés sur la communauté pour maintenir au quotidien la volonté de recherche d'emploi afin de prévenir le découragement des jeunes et appliquer aux jeunes les politiques d'emploi appropriées. - Fournir l'infrastructure. Fournir des infrastructures telles que des espaces et des installations adaptés aux jeunes nécessaires au bien-être psychologique des jeunes. - Programmes gratuits. Concevoir et proposer des programmes personnalisés grâce à une consultation initiale: aide psychologique aux jeunes découragés (jusqu'à 10 séances par personne), programmes répondant aux conditions d'emploi et de résidence des jeunes au niveau régional. - Mise en place d'un suivi. Soutenir étroitement les politiques d'emploi des jeunes en fonction du marché de l'emploi. - Aide à l'adaptation au travail. Proposer une formation culturelle aux jeunes et une aide à l'adaptation au travail pour les nouveaux employés: PD-G d'entreprises bénéficiant d'une aide prioritaire, cadres intermédiaires, responsables des ressources humaines et nouveaux employés (jeunes âgés de 15 à 34 ans) dans l'année qui suit leur embauche.
Aider les PME pour l'embauche des jeunes	Aide à la création d'emplois	Proposer une aide financière aux employeurs qui embauchent des personnes vulnérables à l'emploi: entre 300 000 et 600 000 won coréens par mois pour chaque nouvel employé, payés tous les six mois dans la limite d'un an.

Type	Programmes et/ou bénéficiaires	Mesure
	Incitation à la création d'emplois pour les jeunes	Promouvoir l'embauche des jeunes en soutenant l'expansion de l'emploi dans les entreprises et en favorisant l'emploi des jeunes: jusqu'à 600 000 wons coréens par mois pour chaque nouveau jeune embauché pendant un an et une somme forfaitaire de 4,8 millions de wons coréens pour deux ans de travail après l'embauche (jusqu'à 12 millions de wons coréens).
Ministère des PME et des Start-up		
	Projets de formation des personnels des lycées spécialisés dans les PME	- Offrir une formation professionnelle adaptée aux PME qui reflète la demande de sites industriels spécialisés afin de favoriser la main-d'œuvre hautement qualifiée et l'emploi en PME. - Gérer des programmes éducatifs sur le terrain, renforcer les capacités d'emploi, mettre en lien les jeunes et les emplois et développer la volonté de spécialisation.
	Collèges de formation des personnels des PME (formation de techniciens)	- Former systématiquement le personnel technique spécialisé sur le terrain pour les aider à trouver un emploi grâce à la gestion d'un programme de formation continu entre le lycée et l'université (deux fois deux ans): - Les étudiants sont sélectionnés pour entrer en 2e ou 3e année de lycée professionnel puis suivent une formation de quatre ans jusqu'à la fin de l'université avant d'être embauchés. - Les PME peuvent participer à l'élaboration du programme (conception de programmes d'études, expérience de terrain, conférences du PDG, recrutement de personnel), en lien avec la personne chargée de la gestion du groupe.
Former la main-d'œuvre	Universités de formation des personnels des PME (département des contrats des PME)	- Améliorer les compétences professionnelles des employés en établissant les programmes des diplômes (du baccalauréat professionnel au doctorat) demandés par les entreprises et en prenant en charge une partie des frais de scolarité pour que les titulaires ou les personnes embauchées puissent suivre une formation de deux ans. - Pour les étudiants: aide aux frais d'inscription (pour les bacheliers 85 % des droits d'inscription de référence, pour les doctorants jusqu'à 65 %) et prise en charge totale des frais de scolarité pour l'embauche d'étudiants trouvant un emploi grâce à la rééducation. - L'université fournit 35 millions de wons coréens par semestre pour les frais de fonctionnement du département. - Pour les entreprises: amélioration des compétences des travailleurs, réinsertion professionnelle de longue durée (un à deux ans de travail obligatoire après l'obtention du diplôme), affectation de points supplémentaires lors de la participation à des appels d'offres publics.
	Programmes d'enseignement	- Présence de six centres de formation professionnelle pour les PME dans le pays afin de soutenir la formation des jeunes et d'aider les PME, qui ont du mal à gérer une infrastructure éducative: - Formation pour l'amélioration des compétences professionnelles dans les nouvelles industries numériques, les technologies de base et la gestion de la qualité. - Formation sur les politiques gouvernementales relatives aux PME, formation à l'emploi, formation à l'exportation, etc. - Stages sur mesure et programmes de formation personnalisés en fonction des besoins des entreprises. - Formation en ligne: programmes d'auto-éducation disponibles sur le web.

Type	Programmes et/ou bénéficiaires	Mesure
Ministère des PME et des Startups		
Attirer la main-d'œuvre vers les PME	Allègement des charges fiscales	- Déduction sous forme d'indemnité de performance aux salariés ayant travaillé plus de cinq ans, avec des intérêts sur les prélèvements accumulés conjointement par les employeurs et les salariés des PME lors de la période. - Prélèvement à la source: plus de 20 millions de wons coréens (plus de 340 000 wons coréens par mois) cumulés sur cinq ans par l'employeur et les salariés (au taux de 2,1% ou plus). - Montant épargné: plus de 20 millions de wons coréens sur cinq ans. - Pour les PME ou ETI: reconnaissance de la déduction (dépendances nécessaires) et crédit d'impôt pour les frais de développement du personnel (25 % du montant payé) concernent le paiement. - Pour les salariés: réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu sur les cotisations des entreprises (30 % pour ETI) à l'échéance de cinq ans.
	Allègement des charges fiscales pour l'embauche des jeunes	- Dans le cadre de ce programme, l'entreprise et le salarié cotisent chacun 140 000 wons par mois, pendant 36 mois, via prélèvement automatique sur un compte bancaire désigné à l'avance, soit un total de 10,08 millions de wons coréens en 3 ans (5,04 millions par partie). - À l'issue du contrat, le salarié perçoit une indemnité de performance, avec des avantages fiscaux (exonérations partielles d'impôt sur le revenu, sous conditions de durée de cotisation).
	Identification des PME qui favorisent le développement des talents	- Conditions de candidature: PME qui encouragent de manière significative les talents par le recrutement de personnes hautement qualifiées. - Critères de préférence: lors de l'évaluation écrite, des points supplémentaires sont accordés aux entreprises qui ont participé à des projets de formation des travailleurs, qui détiennent des points de coopération industrie-université ou qui ont participé aux projets de soutien aux PME (exportation, R & D, entreprises désignées pour le service militaire, etc.). - Mesures accordées: - Réduction de 50 % des frais lors de la participation à la formation de l'Agence de promotion des PME. - Accès à un centre de recrutement réservé aux PME, de type développement des ressources humaines sur la plateforme de recrutement.
	Projet d'aide aux chercheurs travaillant dans les PME (aide à l'embauche de nouveaux chercheurs)	- Objectif: améliorer la compétitivité des PME en matière d'innovation technologique et créer des emplois pour les jeunes en soutenant le recrutement de nouveaux chercheurs en sciences et en génie. - Admissibilité: jeunes de moins de 39 ans ayant obtenu leur doctorat il y a moins de cinq ans. - Mesures: 50 % de PME sélectionnées dans les zones hors de la région capitale, 30 % de femmes chercheuses, 50 % de personnel diplômé et diplômé en R & D, jusqu'à trois ans, une bachelier et un doctorant par entreprise. (Cette exigence vise à renforcer la compétitivité des PME dans les régions non capitales et l'emploi sur le marché du travail local, en réponse à la surconcentration économique constatée à Séoul et dans sa zone métropolitaine.) Note: Les PME de matériaux, pièces et équipements peuvent accueillir jusqu'à deux personnes, une recrue et un travailleur expérimenté, par entreprise, pendant trois ans.

Type	Programmes et/ou bénéficiaires	Mesure
Ministère des PME et des Startups		
Attirer la main-d'œuvre vers les PME	Projet d'aide aux chercheurs travaillant dans les PME (aide à l'embauche de personnel de recherche expérimenté)	- Objectif: renforcer les capacités de développement technologique des PME et créer des emplois grâce à l'aide au recrutement de chercheurs expérimentés. - Mesures: 50 % de prise en charge annuelle jusqu'à trois ans. Note: Les PME de matériaux, pièces et équipements peuvent accueillir jusqu'à deux personnes, une recrue et un travailleur expérimenté, par entreprise pendant trois ans.
	Aide aux PME et aux chercheurs (aide à l'envoi de chercheurs publics)	- Objectif: renforcer les capacités d'innovation technologique par le transfert de savoir-faire technologique, le soutien à la R & D et le détachement des chercheurs publics dans des PME. - Mesures: - Aide complémentaire à la prolongation: 60 % du salaire annuel (payé par le gouvernement) si le personnel détaché est embauché à temps plein dans une entreprise et que des incitations distinctes sont accordées à ces travailleurs (10 % payés par le gouvernement, 5 % par l'entreprises). - Jusqu'à quatre ans (deux ans + deux ans), soutien au programme du Centre d'innovation du personnel de recherche pour la formation sur mesure pour les PME.
	Projet d'aide aux chercheurs des PME (soutien personnalisé à la formation sur le terrain)	
	Fourniture prioritaire de logements pour les salariés des PME en CDI	Admissibilité: les membres d'une famille sans domicile qui travaillent dans une PME ou qui ont travaillé pendant cinq ans ou plus dans une même PME pendant plus de trois ans.

► Encadré 4. Aide en espèces pour promouvoir l'embauche des jeunes dans les PME confrontées à des difficultés de recrutement

Le ministère de l'Emploi et du Travail fournit un soutien financier direct pour réduire l'écart salarial entre les PME et les grandes entreprises et alléger le coût de la vie des jeunes afin d'inciter ces derniers à trouver un emploi dans des PME. Un jeune Coréen âgé de 15 à 34 ans qui a obtenu un emploi à temps plein dans une PME confrontée à des difficultés de recrutement entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024 pouvait bénéficier de la «subvention jeunesse pour combler les postes vacants». Cette aide financière s'élevait à 1 million de wons coréens après trois mois de service et à 2 millions de wons coréens après six mois de service. De plus, le ministère de l'Emploi et du Travail verse une «prime d'encouragement à l'embauche des jeunes» pour inciter les PME à recruter de jeunes travailleurs. Une PME de cinq employés ou plus admissible embauchant un jeune qui a du mal à trouver un emploi recevra jusqu'à 12 millions de wons coréens pour alléger coût de main-d'œuvre pendant deux ans, soit 7,2 millions de wons coréens si elle emploie des jeunes pendant un an et 4,8 millions de wons coréens si elle les maintient pendant deux ans.

Ce projet est en cours de réalisation, il est donc encore trop tôt pour évaluer ses effets concrets sur l'emploi des jeunes. Cependant, comme les emplois qui sont éligibles à ce genre d'aides financières ne sont pas de bons emplois, les jeunes ont tendance à ne pas suivre ce programme, de sorte que des critiques sont émises sur son efficacité. En conclusions, la politique d'aide à l'emploi par le biais d'aides en espèces directes peut être utilisée temporairement, mais elle n'est pas efficace et il y a des limites à son expansion et au maintien des jeunes travailleurs dans l'entreprise en raison des contraintes financières.

5.1.4 Les aides fiscales pour favoriser le recrutement par les PME

Il existe un système d'aides fiscales visant à promouvoir et à maintenir l'emploi dans les PME, même celles en difficulté. Le gouvernement a mis en place diverses aides pour les PME dans la loi spéciale sur la limitation fiscale. Le tableau 9 résume les politiques de soutien fiscal des PME en lien avec l'emploi.

► **Tableau 9. Aides fiscales liée à l'emploi en PME**

Aide fiscale	Résumé
Crédit d'impôt emploi intégré (introduit en 2024)	Le «crédit d'impôt intégré pour l'emploi» est en place depuis 2023. Il comprend cinq systèmes d'aide à l'emploi centrés sur le crédit d'impôt. Ce crédit est déduit de l'impôt sur le revenu (ou de l'impôt sur les sociétés) pour les entreprises dont le nombre de salariés à temps plein augmente d'une année sur l'autre. Il est accordé par salarié pour trois ans pour les PME et pour deux ans pour les grandes entreprises. Des prélèvements supplémentaires s'appliquent en cas de la titularisation à temps plein de travailleurs à temps partiel.
Crédit d'impôt pour les entreprises qui embauchent	L'impôt sur le revenu (ou l'impôt sur les sociétés) est réduit si le nombre de travailleurs réguliers dans l'année d'imposition augmente par rapport à l'année précédente. La mesure est identique au crédit d'impôt pour emploi intégré.
Crédit d'impôt pour contribution sociale aux PME	Il est appliqué sur l'impôt sur le revenu (ou l'impôt sur les sociétés) pour les PME dont le nombre de salariés permanents augmente d'une année sur l'autre, jusqu'en 2024. En cas d'embauche de jeunes et de femmes en interruption de carrière, 100 % des cotisations sociales de l'employeur sont déduites, et 50 % à 75 % des cotisations sociales de l'employeur sont déduites s'il embauche des travailleurs réguliers autres que des jeunes ou des femmes en interruption de carrière.
Crédit d'impôt pour les jeunes et les femmes en interruption de carrière	Les PME ou les ETI qui ont signé un contrat de travail avec une femme en interruption de carrière pendant plus d'un an sont éligibles à un crédit d'impôt sur le revenu (ou d'impôt sur les sociétés) pour l'année d'imposition.
Crédit d'impôt pour les entreprises qui augmentent le revenu gagné	Jusqu'à fin 2025, si le nombre de travailleurs permanents est supérieur à celui de l'année d'imposition précédente, 20 % de l'augmentation moyenne du salaire excédentaire sur les trois années précédentes (10 % pour les ETI) est déduit de l'impôt sur le revenu (ou de l'impôt sur les sociétés) de l'année d'imposition. Il en est de même pour l'augmentation du nombre de travailleurs réguliers.
Exception spéciale pour la taxation des PME qui maintiennent l'emploi	Afin de soutenir le maintien de l'emploi dans les PME jusqu'à l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2026, un dispositif permet de favoriser financièrement les entreprises qui choisissent d'augmenter le salaire horaire et de préserver l'emploi permanent plutôt que de réduire le salaire annuel brut par une diminution du temps de travail des salariés réguliers. Dans ce cadre, deux types d'allègements sont prévus: • Pour les travailleurs, une déduction équivalente à 50 % de la réduction annuelle de salaire est appliquée. • Pour les entreprises, un crédit d'impôt est accordé, correspondant à un pourcentage de la masse salariale maintenue grâce à l'augmentation du salaire horaire, calculé comme suit: Montant total de la réduction annuelle × 10 % + 15 % de la part salariale liée à l'augmentation horaire Ce montant est déductible de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.

Aide fiscale	Résumé
Crédit d'impôt sur la rémunération au rendement des PME qui partagent la performance avec leurs salariés¹⁸	15 % de la performance de l'entreprise est exemptée d'impôt.
Réduction d'impôt sur le revenu sur le montant de la caisse de compensation de performance¹⁹	Réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu prélevé sur les contributions supportées par les PME (30 % pour les ETI) et de 90 % de l'impôt sur le revenu pour les jeunes de 15 à 34 ans (50 % dans les ETI).
Réduction d'impôt sur le revenu des PME	Pour les jeunes, les personnes de plus de 60 ans, les handicapés et les femmes en interruption de carrière employés dans les PME, 70 % de l'impôt sur le revenu est réduit sur le revenu gagné par l'entreprise.

► 5.2 Aider les PME à se développer

5.2.1 Pour des PME plus productives

En 2022, l'OCDE classait la République de Corée au 33e rang pour la productivité du travail. Malgré le soutien continu du gouvernement aux PME, l'écart de productivité entre les grandes entreprises et les PME s'est creusé. La productivité des PME par rapport aux grandes entreprises est passée de 41,6 pour cent en 2001 à 30,2 pour cent en 2021, et celle des services de 57,4 pour cent en 2007 à 44,9 pour cent en 2021. Cet écart de productivité conduit à une segmentation du marché du travail, avec des disparités concernant les salaires et la sécurité de l'emploi.

Le gouvernement propose un ensemble de dispositifs et de programmes de soutien pour augmenter la productivité des PME (tableau 10). Ces mesures incluent notamment la mise à disposition de fonds publics et visent à stimuler la création de valeur ajoutée et à réduire les coûts opérationnels grâce à l'innovation technologique et à la dématérialisation des processus.

► **Tableau 10. Programmes d'aide au développement technique et à la transition numérique des PME**

Type	Programme	Résumé
Soutien financier au développement technologique	Développement de la technique de croissance d'une entreprise (R & D)	Soutenir la R & D stratégique afin de promouvoir la croissance des start-up innovantes et de soutenir le développement technologique.
	Développement de l'innovation technologique dans les PME	Promouvoir la croissance des entreprises en soutenant la R & D afin que les PME puissent se développer grâce à la technologie.

¹⁸ Le système de partage des performances est un système dans lequel les PME et les travailleurs travaillent ensemble pour améliorer les profits et partager les résultats. En cas de certification en tant qu'entreprise de partage des résultats, il y a une réduction d'impôt sur le revenu (ou d'impôt sur les sociétés) et un traitement préférentiel pour les PME.

¹⁹ Le Fonds de compensation de la performance est un système dans lequel les travailleurs reçoivent les sommes accumulées conjointement par le chef d'entreprise et les travailleurs, lorsque le chef d'entreprise a besoin d'un emploi à long terme. Si le travailleur quitte l'entreprise, il ne recevra que le montant qu'il aura payé. Les PME peuvent ainsi encourager les travailleurs à reprendre le travail à long terme, et les travailleurs peuvent bénéficier d'un traitement équitable.

Type	Programme	Résumé
Soutien financier au développement technologique	Conférence entre l'industrie et les universités sur la R & D coopérative	Soutenir la R & D coopérative entre les PME et les universités ou les instituts de recherche dans le but de promouvoir la croissance de l'innovation et la création d'emplois par la promotion de la R & D coopérative entre l'industrie et l'université.
	Projet de développement de technologies d'innovation de fabrication intelligente	Soutenir le développement d'une technologie d'offre de fabrication intelligente pour améliorer l'innovation de fabrication intelligente et accroître la compétitivité des fournisseurs d'usines intelligentes.
Renforcement des capacités de développement technologique et soutien des infrastructures	Projet d'assistance aux services intelligents pour les PME	Soutenir l'innovation dans les services des PME utilisant les TIC de pointe telles que le big data et l'IA pour améliorer l'efficacité du travail, augmenter la valeur des services et créer de nouvelles entreprises.
	Système de désignation des produits innovants des PME	Évaluer et examiner la publicité et l'innovation des produits développés dans le cadre du projet d'aide à la R & D des PME ou des produits sélectionnés dans le système d'achat pilote et les désigner comme produits innovants.
	Aide au développement des transferts technologiques dans les PME	Structurer un marché efficient des transferts de technologies et soutenir activement la réussite de leur commercialisation afin d'encourager l'innovation technologique au sein des PME.
Prolifération des usines intelligentes et prévention des fuites technologiques	Innovation dans les processus de fabrication	Améliorer les systèmes existants afin d'augmenter le niveau d'utilisation et de diffusion des usines intelligentes déjà construites et d'aider à la construction et à la mise en place de systèmes de connectivité plus avancés.
	Collaboration numérique	Soutenir la construction d'une usine intelligente de type consortium interconnecté fondé sur des données multilatérales sur les usines et les entreprises afin d'atteindre des objectifs communs centrés sur les entreprises représentatives.
	Aide à la construction d'usines autonomes	Aider à la construction d'usines autonomes qui minimisent l'intervention des travailleurs, avec un contrôle en temps réel fondé sur l'IA et le «jumeau numérique» (digital twin), l'analyse et la prévision.
	Soutien à l'innovation en matière de fabrication utilisant des robots	Aider les fabricants à améliorer la productivité grâce à l'introduction de robots, avec des conseils en robotique, l'introduction de robots et la formation à leur utilisation.
	Système de vérification du niveau des usines intelligentes	Inciter les PME à construire et à améliorer leurs usines intelligentes et à diagnostiquer le niveau de leurs usines.
	Projet de support pour les usines intelligentes	Aider les entreprises qui introduisent des usines intelligentes à résoudre les difficultés d'exploitation telles que le remplacement de pièces et la mise à jour de logiciels.
	Projet d'assistance à l'utilisation de Smart-meister	Le ministère des PME et des Start-up et les gouvernements locaux sélectionnent des entreprises pour fournir des usines intelligentes.

Type	Programme	Résumé
Prolifération des usines intelligentes et prévention des fuites technologiques	Test de capacité des fournisseurs d'usines intelligentes	Fournir des informations de diagnostic sur les fournisseurs afin de renforcer leurs capacités et d'assurer la construction d'usines intelligentes de qualité.
	Projet d'assistance au développement de solutions globales pour les usines intelligentes dans le cloud	Encourager le développement de solutions sous forme de services sur le cloud et de modules intégrés afin de permettre une interconnexion continue, des ajouts progressifs et des améliorations constantes des outils nécessaires à la transition intelligente de l'industrie.
	Renforcement des capacités de protection technologique des PME	Aider les PME à construire des systèmes de cybersécurité contre le piratage en ligne, de contrôle de sécurité (service de protection technologique) et de sécurité physique pour prévenir les fuites et le vol de technologies-clés.
	Mettre fin au piratage technologique des PME	Renforcer les capacités technologique de protection des PME et l'arbitrage pour résoudre rapidement et sans heurt les différends technologiques afin d'éviter que les technologies de base soient piratées,
	Encourager les entreprises leaders de la protection technologique et soutenir la réparation des dommages	Soutenir l'amélioration de la capacité des PME à réagir au détournement de technologies en encourageant et en augmentant le nombre des PME spécialisées dans la protection technologique et en minimisant les dommages causés par les violations technologiques.

5.2.2 Les soutiens à l'internationalisation des PME

Dans le cadre de sa stratégie de croissance axée sur les exportations, le gouvernement coréen met en place diverses mesures pour soutenir les PME dans leur développement à l'international. Parmi ces dispositifs figurent la distribution de bons à l'exportation, la coopération avec de grandes entreprises pour accéder aux marchés étrangers ainsi que le renforcement du rôle des bureaux à l'étranger en tant que relais pour encourager l'exportation (tableau 11).

► **Tableau 11. Aide à l'exportation des PME**

Projet	Résumé
Bon d'exportation	Développer l'exportation des PME et les encourager à devenir des leaders d'exportation en proposant des services personnalisés de marketing à l'étranger aux PME.
Consortium d'exportation	Financement de 70 % des frais communs pour l'expansion à l'étranger en trois étapes: préparation préalable, envoi sur place et post-gestion pour chaque consortium de l'industrie.
Entrée sur le marché de l'exportation de e-commerce	Aider les PME à entrer sur le marché de l'exportation en ligne grâce à l'aide à la vente mondiale, à la logistique commune et aux forfaits d'exportation en ligne.
Projet d'aide à l'obtention de la certification des normes étrangères	Soutenir les frais d'examen et de certification, les frais d'examen d'usine et les frais de consultation nécessaires à l'obtention de la certification des normes étrangères requises par le pays exportateur.

Projet	Résumé
Projet 1000+ pour les PME mondiales	Désigner des PME à potentiel de croissance comme «entreprises désignées pour le projet mondial des PME» afin de construire une échelle de croissance (c'est-à-dire un parcours de développement structuré par paliers qui permet aux PME de passer d'un stade local à un stade global) en fonction du volume d'exportation.
Aide aux grandes entreprises et aux PME à entrer ensemble sur le marché de l'exportation	Soutenir par différents projets l'expansion du marché des PME à l'étranger en utilisant les réseaux et les infrastructures étrangères (grandes entreprises, institutions publiques, entreprises leaders de l'industrie, etc.).
Centre mondial des affaires	Soutenir les PME et les start-up qui souhaitent entrer sur le marché étranger avec des bureaux, des programmes locaux spécialisés, etc.

Plusieurs institutions jouent un rôle-clé dans le soutien à l'exportation et à l'internationalisation des PME coréennes. La Banque d'import-export de Corée propose notamment des programmes pour accompagner les jeunes entreprises exportatrices, financer les technologies et soutenir prioritairement les industries de pointe. La Société coréenne d'assurance-crédit²⁰ (Korea Trade Insurance Corporation, K-SURE) contribue à réduire les risques liés aux échanges internationaux pour les PME en offrant divers dispositifs de garantie: assurance-crédit à l'export, couverture des risques d'impayés à l'étranger et services de recouvrement. De son côté, l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement (KOTRA) dispose de bureaux dans les principaux pays partenaires afin d'accompagner les entreprises coréennes à l'export. Elle organise des salons internationaux, met en relation acheteurs et fournisseurs et offre un accompagnement à l'implantation à l'étranger. Enfin, l'Association coréenne du commerce extérieur, bien qu'étant une organisation privée regroupant des entreprises commerciales, est très active dans la mise en œuvre de programmes soutenus par le gouvernement.

L'annexe 2 résume les principales activités de ces institutions.

5.2.3 Une revitalisation des entreprises à capital-risque appuyée par le gouvernement

Par «entreprise à capital-risque», il faut comprendre «entreprise financée par du capital-risque», à ne pas confondre avec les sociétés de capital-risque, qui, elles, se spécialisent dans le financement d'entreprises. En République de Corée, les entreprises à capital-risque désignent des PME à forte valeur technologique présentant un potentiel de croissance élevé. Il s'agit généralement de sociétés innovantes développant des technologies ou des projets de pointe et répondant aux critères définis par l'article 2-2 de la loi sur les mesures spéciales de promotion des entreprises à capital-risque. Pour être reconnue comme entreprise à capital-risque, une entreprise doit remplir l'une des trois conditions suivantes: être soutenue par un investisseur en capital-risque, être axée sur la R & D ou connaître une croissance innovante. L'obtention du statut passe par une évaluation sur le terrain menée par une agence agréée, suivie d'une délibération et d'un vote par le comité de certification compétent. Une fois la certification accordée, l'entreprise peut bénéficier de nombreux avantages: allègements fiscaux, facilités de financement, soutien à l'implantation et aide au recrutement de main-d'œuvre. Le nombre de ces entreprises est passé de 2 042 en 1998 à 40 081 en 2023.

En 2023, environ 80 pour cent des entreprises financées par du capital-risque appartenaient aux secteurs de la fabrication, du traitement de l'information et des logiciels. Cette concentration sectorielle s'est toutefois améliorée depuis 1999 (à l'époque 95,8 pour cent de ces entreprises relevaient exclusivement de ces trois secteurs). L'élargissement progressif à d'autres domaines témoigne d'une plus grande diversité des entreprises soutenues par le capital-risque.

Le soutien aux entreprises à capital-risque a contribué à aider ces dernières à surmonter la crise financière de 1997 et à encourager l'innovation dans l'écosystème des PME. Cependant, certaines critiques soulignent qu'un soutien excessif du gouvernement provoque un risque moral pour les entreprises et les organismes d'investissement intermédiaires. De plus, les coûts administratifs d'application de ces dispositifs de financement sont élevés, et le soutien direct du gouvernement peut entraver l'investissement privé. En outre, les entreprises à capital-risque sont concentrées dans la région capitale (c'est-à-dire Séoul, Incheon et la province de Gyeonggi): 31 pour cent des entreprises à capital-risque se trouvent dans la province de Gyeonggi, 29 pour cent à Séoul et 5 pour cent à Incheon. Les 14 municipalités régionales non capitales ne représentent que 35 pour cent de l'ensemble des entreprises à capital-risque.

► **Encadré 5. Un mécanisme public-privé de financement: le fonds mère au cœur de l'écosystème d'investissement**

Le facteur-clé qui a contribué au développement des entreprises à capital-risque en République de Corée est le soutien du gouvernement aux fonds mères. Le fonds mère est un organisme d'investissement intermédiaire, constitué de fonds individuels ou d'associations d'investissement, dans lequel le gouvernement investit plutôt que d'investir directement dans des entreprises. L'objectif est de faire des profits tout en réduisant le risque d'investissement direct. C'est pourquoi le fonds mère est aussi appelé «fonds pour les fonds». S'appuyant sur la loi spéciale sur la promotion des entreprises à capital-risque du 15 juillet 2005, le fonds de capital-risque a été alimenté à hauteur de 1 000 milliards de wons coréens pour l'investissement dans les PME.

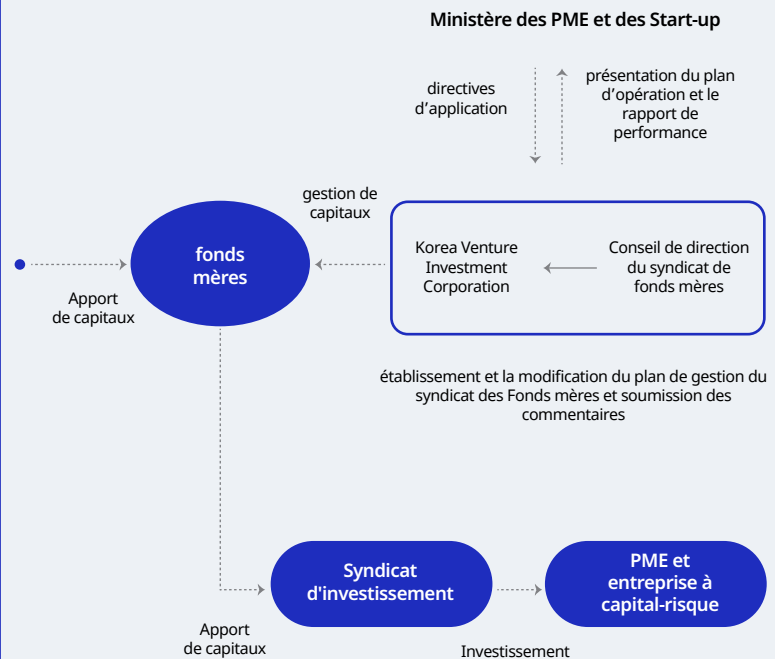
Au 31 décembre 2023, le fonds bénéficiait de 8 896,8 milliards de wons coréens et sa durée d'exploitation était de trente ans (2005-2035). Concernant la gestion des fonds mères coréens, la Société coréenne d'investissement à capital-risque (Korea Venture Investment Corporation) a été créée pour sélectionner les objectifs de gestion des fonds de placement de la coopérative d'investissement et évaluer les sociétés proposant des investissements aux start-up. Afin d'améliorer l'efficacité de ces dispositifs, le gouvernement fournit les ressources, mais la décision d'investissement est prise par l'agence spécialisée

la Société coréenne d'investissement à capital-risque. De 2005 à 2023, le montant total des investissements dans les fonds mères nationaux a dépassé 17 000 milliards de wons coréens. Les investissements des entités privées se sont élevés à plus de 22 000 milliards de wons coréens, ce qui a eu pour effet de doubler l'apport de fonds privés. Avec l'expansion de l'investissement dans les fonds mères, la formation de nouvelles coopératives d'investissement dans le capital-risque a également augmenté. Le nombre de nouvelles associations de capital-risque en 2019 était de 170, et a atteint 404 en 2021, pour progressivement redescendre à 290 en 2023. En revanche, le nombre de groupements d'investisseurs actifs est passé de 920 à 1 957 au cours de la même période. Depuis la création du fonds mère, des investissements ont été réalisés dans 9 914 entreprises.

La figure ci-dessous représente le mécanisme d'exploitation du fonds mère

Mécanisme de gestion du fonds mère

- Ministère des PME et des Start-up
- Société publique pour la promotion des PME
- Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme
- Bureau des brevets
- Comité de promotion du cinéma
- Ministère de la Science et de la Technologie
- Ministère de l'Emploi et du Travail
- Ministère de la Santé et de la Protection sociale
- Agence nationale de promotion du sport
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Pêches et des Océans
- Ministère de la Terre, de l'Infrastructure et des Transports



5.2.4 Les mesures de soutien aux entreprises de femmes

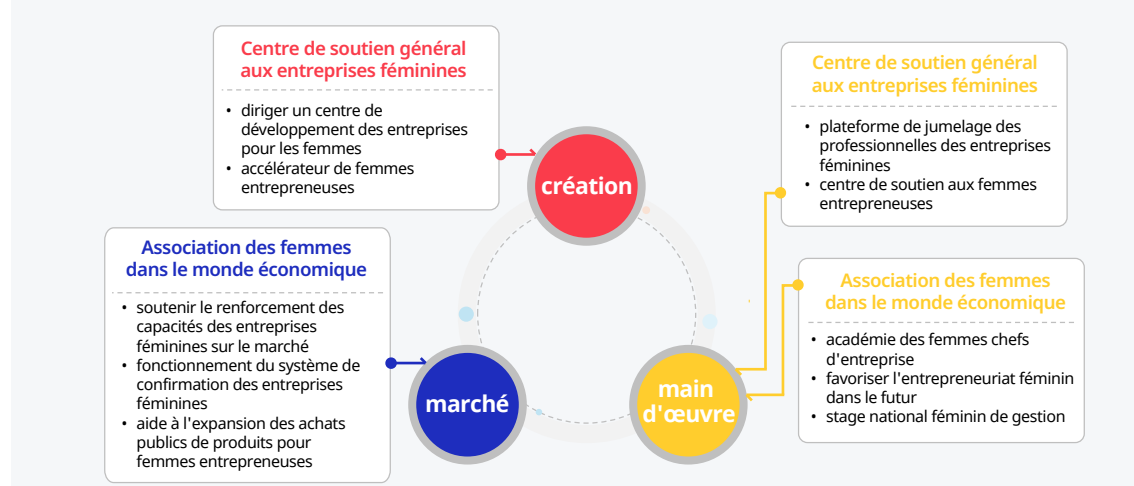
Dans l'ensemble des pays, les femmes sont généralement désavantagées sur le marché du travail : leur taux d'emploi est inférieur à celui des hommes et elles subissent des discriminations. Pourtant, en République de Corée, dans un contexte de déclin démographique et de vieillissement de la population, les femmes représentent une réserve essentielle et encore sous-utilisée de main-d'œuvre pour faire face aux mutations du marché du travail.

Dans les start-up technologiques, les femmes ne représentaient que 41,2 pour cent des entrepreneurs en 2023. Dans les industries manufacturières, la proportion de femmes entrepreneuses est relativement élevée, notamment pour les produits alimentaires et les boissons, le textile et le cuir, l'impression et la reproduction de supports d'enregistrement. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes dans le commerce de gros et de détail, l'hébergement et la restauration, les services éducatifs, les associations et les organisations, la réparation et d'autres services personnels.

Pour soutenir les entreprises de femmes (une entreprise de femmes est une entreprise dans laquelle la direction est assurée par une femme, où les femmes sont bien représentées ou dont les femmes sont les plus grands actionnaires), le ministère des PME et des Start-up proposait un total de dix programmes en 2024. Le tableau 12 résume le contenu des projets de soutien aux entreprises de femme. L'Association coréenne des femmes entrepreneuses et le Centre de soutien général des femmes entrepreneuses sont également impliqués dans l'aide apportée aux femmes pour la gestion des entreprises (tableau 12, figure 9).

► **Tableau 12. Programmes de soutien aux entreprises dirigées par des femmes**

Programmes	Résumé
1. Gestion du centre d'aide aux entreprises de femmes	Soutenir les start-up, les espaces communautaires, les consultations spécialisées par secteur, les informations sur les start-up, etc.
2. Accélérateur d'entreprises de femmes	Organiser et promouvoir des concours de start-up pour trouver et développer des start-up d'excellence et soutenir un programme mondial d'accélération pour les start-up à l'étranger.
3. Renforcement des compétences des femmes sur le marché du travail	Proposer des consultations personnalisées pour renforcer la compétitivité des produits issus d'entreprises dirigées par des femmes, organiser des formations pour faciliter leur accès au marché et promouvoir leur visibilité grâce aux réseaux sociaux.
4. Délivrance d'un certificat de femme entrepreneuse	Délivrer des certificats d'entrepreneuriat aux entreprises appartenant à des femmes et gérées par elles.
5. Soutien aux achats publics de produits issus d'entreprises de femmes	Offrir des services personnalisés d'information sur les appels d'offres, l'enregistrement des produits sur les sites de promotion des entreprises publiques et les brochures électroniques et faire appel à des entreprises dirigées par des femmes dans les achats prioritaires des organismes publics.
6. Exploitation d'une plateforme de jumelage des femmes entrepreneuses	Gérer une plateforme en ligne facilitant la mise en relation entre entreprises dirigées par des femmes et professionnelles qualifiées afin de répondre aux besoins en recrutement, de réduire les difficultés d'emploi et de favoriser la création d'emplois de qualité.
7. Centre d'assistance aux difficultés de gestion des entreprises de femmes	Offrir un accompagnement personnalisé en mobilisant des experts et des cadres expérimentés pour identifier et résoudre les difficultés de gestion rencontrées par les entrepreneuses sur le terrain.
8. Académie des dirigeantes d'entreprise	Proposer des formations personnalisées par la création de communautés locales de femmes dirigeantes, produire du contenu YouTube valorisant des parcours d'entrepreneuses inspirante, et organiser une journée de rencontre dédiée à la mise en réseau et à la coopération entre femmes entrepreneuses.
9. Programme de développement des futures leaders économiques	Un programme expérimental où des entrepreneuses à succès accompagnent des étudiantes dans la création de leurs propres entreprises, avec pour objectif de les aider à devenir les entrepreneuses de demain.
10. Stage national pour femmes cadres et dirigeantes	Les femmes chefs d'entreprise de tout le pays partagent le savoir-faire et l'information en matière de gestion afin de résoudre les problèmes de gestion et de réseau entre les femmes entrepreneuses.

► **Figure 9. Dispositifs de soutien aux entreprises dirigées par des femmes (2024)**

Parmi les politiques de soutien aux entreprises de femmes, la certification des entreprises dirigées par des femmes semble être la mesure la plus efficace, qui représentait 49,6 pour cent de toutes les certifications en 2022. Le taux d'achat public obligatoire de produits issus d'entreprises de femmes atteint un peu plus de 5 pour cent du montant total des achats de biens et services pour les institutions publiques et un peu plus de 3 pour cent du montant total des achats pour les entreprises publiques²¹.

► Encadré 6. Le système d'achat public aux PME (y compris les entreprises de femmes)

Afin d'améliorer la compétitivité des PME, les institutions publiques (État, collectivités locales, entreprises publiques et organismes spéciaux) sont tenues, conformément à la loi sur la promotion et le soutien des produits des PME, de leur accorder une part significative de leurs achats. Les taux cibles sont de 50 pour cent pour les produits issus des PME, 15 pour cent pour les produits développés par innovation technologique, 5 pour cent pour ceux des entreprises de femmes, 1 pour cent pour les entreprises gérées par des personnes handicapées et 8 pour cent pour les entreprises à capital-risque.

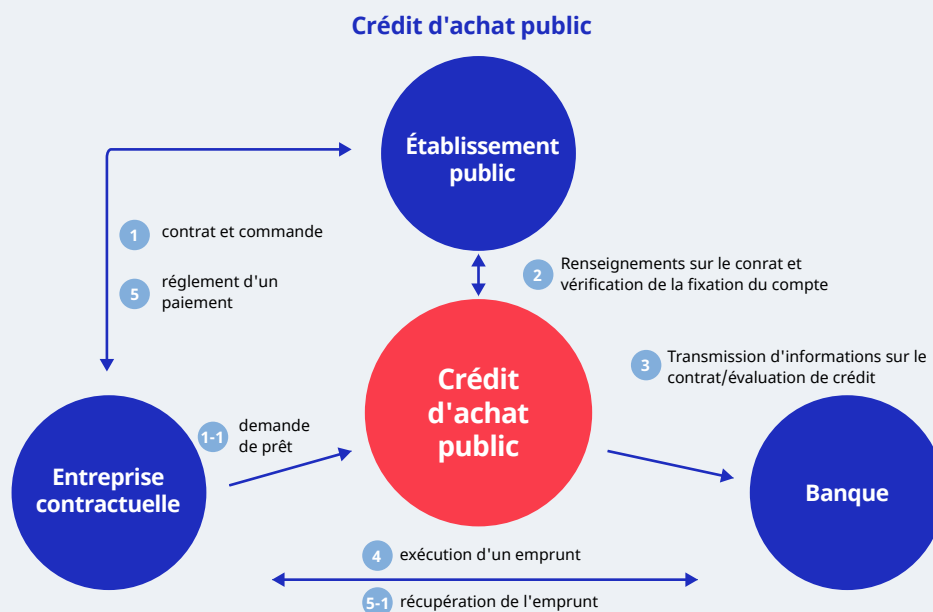
En 2022, les achats auprès des PME représentaient 75,7 pour cent de l'ensemble des achats publics prioritaires, avec une part croissante des produits de développement technologique.

Par ailleurs, les PME ayant conclu un contrat avec une institution publique peuvent bénéficier d'un crédit d'achat public, un dispositif de financement leur permettant d'emprunter des fonds de production ou d'exploitation auprès d'une banque commerciale, sur la base de leur contrat de livraison. Ce système contribue à la stabilité de leur gestion tout en assurant aux institutions publiques un approvisionnement régulier en biens et en services. Six banques commerciales participent à ce dispositif. Le taux d'intérêt dépend de l'évaluation de la solvabilité par la banque, mais il est généralement inférieur aux taux classiques.

Pour être d'éligible, les PME doivent disposer d'un contrat de fourniture avec un organisme public.

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- Prêt octroyé jusqu'à 80 pour cent du montant du contrat (hors acompte).
- Accord standard: jusqu'à un an. Accord individuel: délai de livraison de plus de 60 jours, dans la limite de 180 jours après la commande.



Source : <https://www.smpp.go.kr/cst/smppInf/SelectSmppFirstVisit.do>

²¹ Pour plus d'informations sur le système d'achat public, voir l'annexe 3.

Les produits des entreprises de femmes sont des biens, des services et des travaux et sont fournis directement par les entreprises qui détiennent des certificats. Les produits des entreprises de femmes peuvent recevoir des points supplémentaires lors des appels d'offres. La part des achats publics prioritaires de produits issus d'entreprises de femmes est passée de 8 pour cent sur l'ensemble des achats publics en 2017 à 8,9 pour cent en 2022. En outre, si une entreprise est certifiée comme une entreprise de femmes, elle peut bénéficier d'un soutien financier (fonds de garantie technique, etc.) et d'un soutien aux start-up et à l'amélioration des capacités de gestion. Les gouvernements locaux soutiennent également en priorité les entreprises de femmes.

5.2.5 Les mesures de soutien aux entreprises sociales

L'économie sociale désigne les activités économiques privées qui créent de la valeur sociale par la production de biens et de services fondée sur la coopération et l'entraide entre les membres. En République de Corée, l'économie sociale constitue un axe central des politiques publiques en matière de création d'emplois et de soutien à l'autonomie des populations vulnérables. Le gouvernement et les institutions publiques aident les entreprises de l'économie sociale grâce à des dispositifs tels que des financements publics et des garanties de crédit, des avantages fiscaux, comme des exonérations d'impôt sur les sociétés, et des dispositifs d'achats publics préférentiels.

Les types d'entreprises socio-économiques comprennent les entreprises sociales relevant du ministère de l'Emploi et du Travail, les coopératives relevant du ministère des Finances et les entreprises autonomes relevant du ministère de la Santé et de la Sécurité.

Le nombre d'entreprises de l'économie sociale a récemment augmenté de manière significative, passant de 16 450 en 2017 à 30 072 en 2021. Représentant 73,6 pour cent des entreprises de l'économie sociale avec 22 132 entités, les coopératives sont le moteur de la croissance de l'économie sociale.

Le nombre d'entreprises sociales a augmenté, mais leur poids relatif au sein de l'économie sociale a diminué. Parallèlement, les entreprises villageoises et les entreprises d'autosuffisance ont vu leur importance décliner dans ce secteur. Les entreprises de l'économie sociale ont pour mission de répondre à des objectifs sociaux, de promouvoir des valeurs solidaires et de favoriser la création d'emplois locaux. Lorsqu'une entreprise obtient le statut d'entreprise sociale, elle peut bénéficier d'un soutien financier (aide au paiement des salaires pendant trois ans) ainsi que d'un accompagnement social pendant quatre ans.

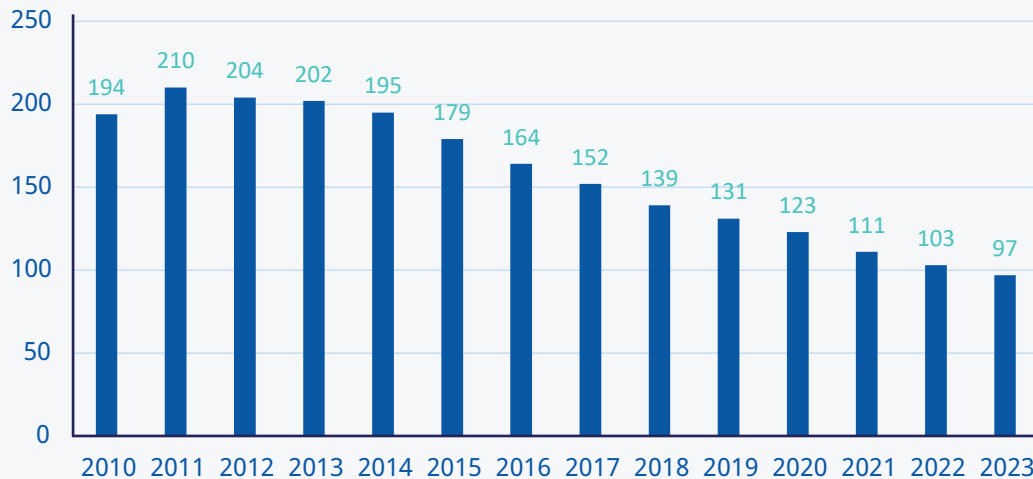
5.2.6 Les mesures de soutien aux entreprises vertes

Le système de désignation des entreprises vertes a été mis en place en 1995, appelées à l'époque «entreprises respectueuses de l'environnement». Une entreprise verte se définit comme une entreprise ou un organisme (y compris les services publics et sociaux) et des lieux de travail individuels, succursales, siège social, etc. qui contribuent à l'amélioration de l'environnement. Le système de certification des entreprises vertes a pour objectif de promouvoir une gestion environnementale autonome au sein des entreprises en évaluant leur impact environnemental et en mettant en œuvre des plans d'amélioration concrets. Une entreprise verte peut recevoir des fonds et un soutien technique et peut être exemptée des obligations de rapport et d'inspection en vertu de diverses lois relatives à l'environnement.

Cependant, comme le montre la figure 10, le nombre d'entreprises vertes est passé de 194 en 2010 à 97 en 2023. Cette diminution est souvent attribuée à un manque d'incitations et à une raréfaction des projets verts. De fait, certaines entreprises renoncent volontairement à leur statut d'entreprise verte à cause des coûts de mise en conformité réglementaire induits par la certification. Seules les grandes entreprises sont réellement en mesure de supporter les exigences financières liées à la certification. Par exemple, les grandes entreprises du secteur manufacturier, telles que Samsung Electronics et Kumho Mitsui Chemical, sont citées comme des exemples de réussite. Kumho Mitsui Chemicals a été évalué comme une excellente entreprise verte qui a participé activement à la réduction des émissions de benzène dans

les eaux usées, à la production d'installations de recyclage du méthanol incinéré et à la construction de complexes industriels écologiques. De plus, les grandes entreprises utilisent la certification d'entreprise verte pour améliorer l'image de l'entreprise.

► **Figure 10. Évolution du nombre d'entreprises désignées comme vertes**



Source : Ministère de l'Environnement.

Pour encourager les PME à obtenir la certification d'entreprise verte, le gouvernement a pris la décision d'aider les entreprises à s'acquitter des coûts de mise en conformité réglementaire qui en découlent. Un fonds d'investissement a été créé en 2017, combinant fonds publics et investissements privés, pour favoriser l'industrie environnementale et soutenir les industries qui contribuent à la neutralité carbone et à la transition écologique. Le fonds investit dans des entreprises environnementales qui peinent à attirer des investissements en raison de leur petite taille et du manque de reconnaissance de l'industrie environnementale, et est géré par le biais d'un fonds mère de capital-risque.

► 5.3 Vers une réforme réglementaire pour les PME

5.3.1 Des réglementations considérées comme trop contraignantes

Chaque année, le gouvernement et les diverses agences de soutien aux PME enquêtent sur les difficultés que celles-ci rencontrent et publient les résultats de ces études. Il en ressort que, même si elles sont bénéficiaires de multiples mesures de soutien, les PME critiquent les réglementations auxquelles elles sont soumises.

D'une part, elles considèrent que ces réglementations génèrent des coûts administratifs importants pour la mise en conformité et qu'elles ne sont pas suffisamment informées des obligations qui leur incombent dans le cadre du développement de leurs activités.

D'autre part, les PME estiment que certaines réglementations grèvent leur capacités de développement, notamment celles liées à limitation du temps de travail à 52 heures par semaine, à l'augmentation du salaire minimum, à la législation sur les catastrophes industrielles graves et aux normes environnementales.

Les PME considèrent qu'elles n'ont pas les capacités d'absorber ces charges, ce qui oblige certaines d'entre elles à réduire leurs effectifs ou à mettre la clé sous la porte, alors même que ces réglementations, en cherchant à protéger les travailleurs et à améliorer leurs conditions de travail, permettent de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qu'elles rencontrent (voir section 4.3).

À l'inverse, les grandes entreprises sont généralement mieux préparées pour répondre à ces exigences, car elles ont la capacité d'offrir des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail et bénéficient de systèmes de gestion bien établis.

Face à cette situation, les PME demandent:

- une réduction des coûts réglementaires et des charges administratives,
- la prévention de la sur-réglementation,
- une gouvernance de l'innovation réglementaire plus souple,
- des règles adaptées aux nouvelles industries,
- un système d'arbitrage plus accessible en cas de litige réglementaire.

5.3.2 Des nouvelles dispositions réglementaires pour favoriser l'innovation

L'un des obstacles majeurs à l'entrée des PME dans les nouvelles industries est la prévalence du système de régulation positive, qui interdit par défaut tout ce qui n'est pas explicitement autorisé²².

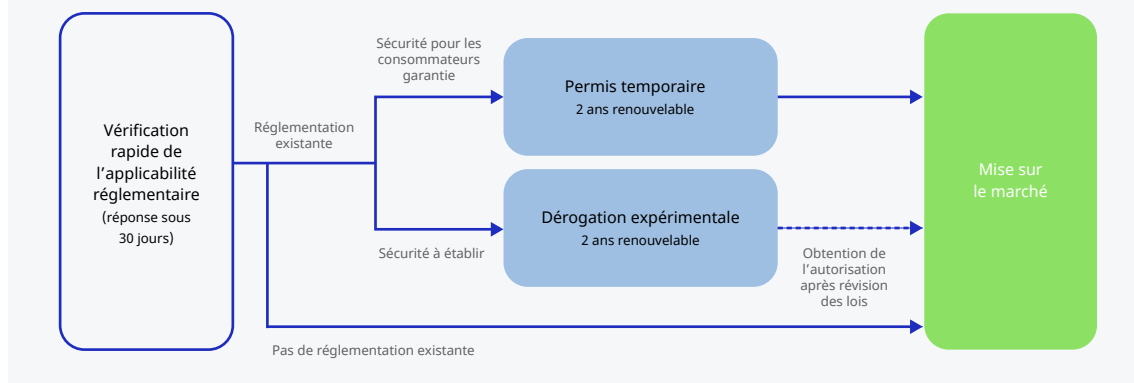
Pour remédier à ces blocages, le gouvernement a mis en place trois instruments clés de réforme réglementaire destinés à soutenir l'innovation et faciliter l'accès des PME aux nouveaux marchés :

- le bac à sable réglementaire (regulatory sandbox),
- la zone spéciale de liberté réglementaire,
- le système de médiation réglementaire pour les PME.

Le bac à sable réglementaire repose sur trois dispositifs: la vérification accélérée des réglementations, l'autorisation temporaire et les projets pilotes spéciaux (voir figure 11). Lorsqu'une demande d'application de réglementation est déposée, une réponse est donnée sous 30 jours; à défaut, l'absence de réponse équivaut à une validation implicite. Même en l'absence de base légale explicite ou lorsque les normes existantes ne sont pas adaptées, une autorisation temporaire peut être délivrée, à condition que la sécurité soit garantie, permettant ainsi la mise sur le marché de nouveaux produits ou services. La durée de validité initiale est de deux ans, renouvelable une fois pour deux ans supplémentaires, et peut être prolongée jusqu'à l'achèvement de la révision législative correspondante. Par ailleurs, lorsque la législation existante ne prévoit pas de cadre adapté, des essais expérimentaux de nouveaux services et produits peuvent être autorisés.

²² Le système de régulation positive désigne une réglementation qui liste ce qui est autorisé dans les lois et les politiques et qui prohibe tout le reste. À l'inverse, une réglementation négative est une réglementation qui permet toutes les choses sauf si elle sont interdites par la loi ou la politique. Les innovations technologiques rapides créent des industries différentes de celles du passé, mais les entreprises ne peuvent pas entrer dans de nouvelles industries en raison de la réglementation, et les technologies innovantes ne sont en général pas incluses dans les projets gouvernementaux.

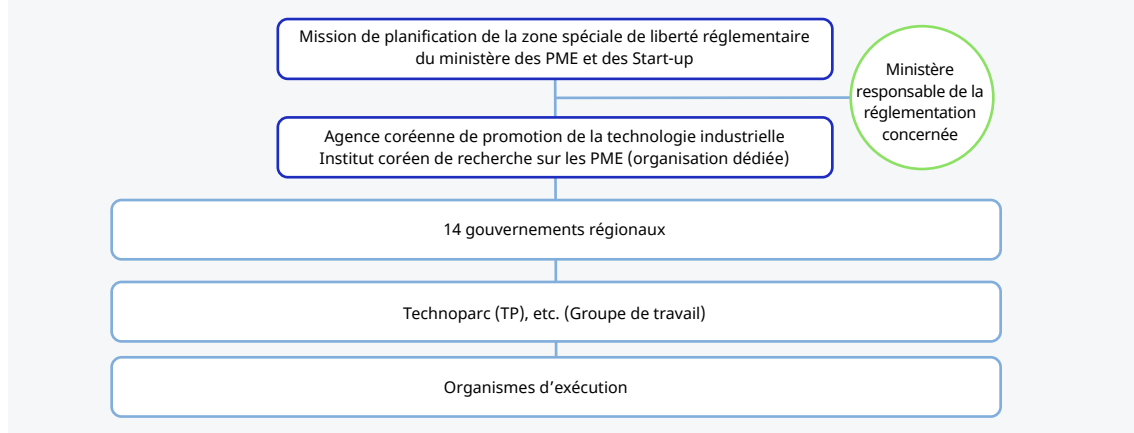
► Figure 11. Procédure d'accès au marché par les bacs à sable réglementaires



Source : <http://rfz.go.kr/?menu=69>.

Les zones spéciales de liberté réglementaire sont des zones où des réglementations spéciales sont appliquées aux gouvernements régionaux, à l'exception de la région capitale, pour y favoriser des projets d'innovation ou y développer des industries stratégiques. La zone spéciale de liberté réglementaire est un système qui assouplit certaines des réglementations liées aux nouveaux projets auxquelles sont soumises les régions et les entreprises. Ces aménagements sont définis et annoncés publiquement par le ministre des PME et des Start-up. À l'exception de la capitale, les gouvernements locaux et les préfectures peuvent établir des plans spéciaux pour favoriser les projets régionaux d'innovation et les industries stratégiques locales et demander la désignation d'une zone spéciale de liberté réglementaire. La figure 12 montre les procédures de préparation de la zone spéciale de liberté réglementaire. Lorsqu'un territoire est désigné comme zone spéciale de liberté réglementaire, le bac à sable réglementaire est appliqué. Ainsi, par exemple, 201 réglementations sont suspendues ou ne sont pas appliquées dans les zones spéciales de liberté réglementaire en vertu des lois existantes (<http://rfz.go.kr>).

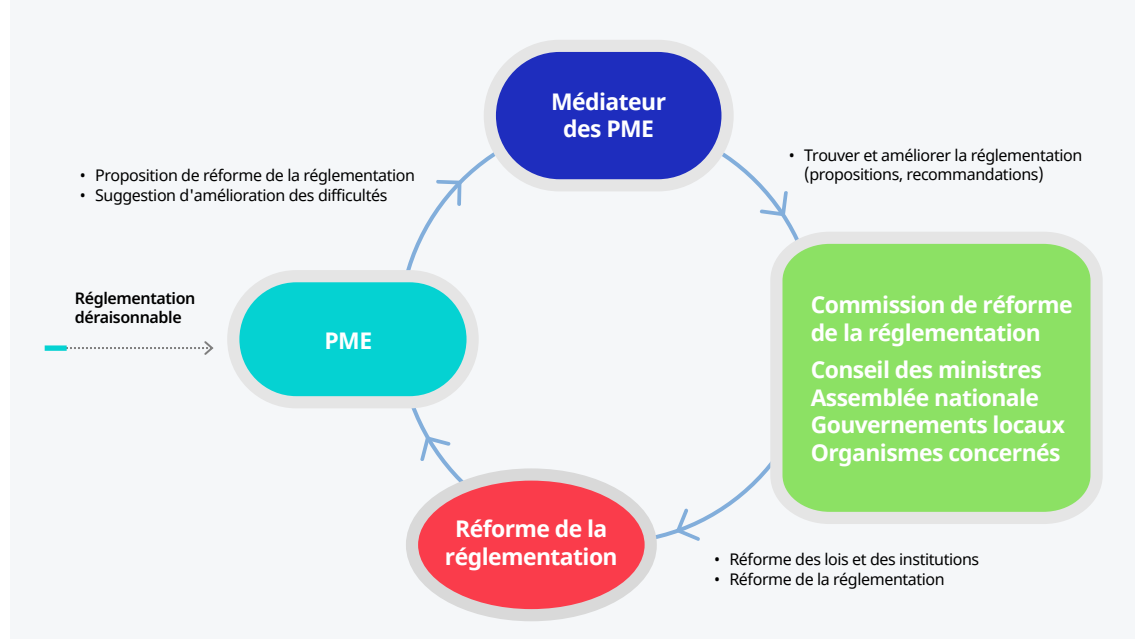
► Figure 12. Système de promotion des zones spéciales de liberté réglementaire



Source : <http://rfz.go.kr/?menu=69>.

Le médiateur des PME est un organisme gouvernemental indépendant qui réévalue et modifie régulièrement les réglementations auxquelles sont soumises les PME afin de les aider surmonter les obstacles qu'elles rencontrent (figure 13). Il est nommé par le Premier ministre pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, et est nommé avec l'accord de la Commission de réforme de la réglementation, contrairement aux autres organismes de relations avec les PME. Le médiateur des PME choisit un médiateur nommé par le gouverneur et un médiateur pour chaque région et chaque profession.

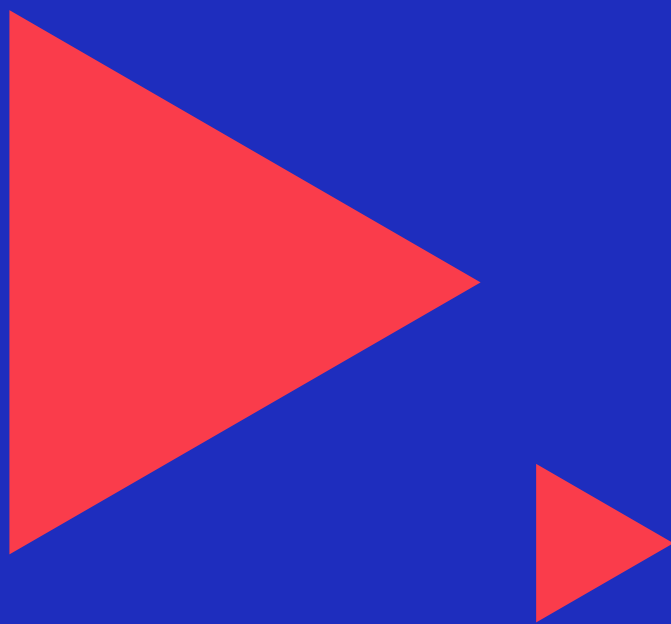
► **Figure 13. Mécanisme de réforme de la réglementation des PME**



Source : <http://rfz.go.kr/?menu=69>.

 6

Les leçons de la politique coréenne en faveur des PME



Dans la plupart des pays, les PME reçoivent un soutien politique. En général, elles jouent un rôle important sur le plan socio-économique mais ont un pouvoir économique relativement faible, alors même que l'innovation des PME peut augmenter leur compétitivité et celle de l'économie nationale dans son ensemble.

Comme il a été rappelé précédemment, la politique coréenne de soutien aux PME est globale et couvre l'ensemble des domaines d'activité des entreprises concernées. Cette politique a permis une croissance quantitative importante, contribuant à la création d'emplois et au développement de l'écosystème entrepreneurial.

Cependant, malgré ces efforts, la qualité des emplois proposés par les PME demeure insuffisante. La plupart opèrent dans des secteurs à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, offrant des postes peu qualifiés et mal rémunérés. Ce type d'emploi attire peu les jeunes Coréens, ce qui pousse les PME à recourir à une main-d'œuvre étrangère bon marché.

Du point de vue de la politique de l'emploi, le problème n'est pas tant la capacité des PME à créer des emplois que leur difficulté à offrir des emplois de qualité, notamment pour les jeunes diplômés. Les mesures temporaires, telles que les subventions salariales ou les incitations à l'embauche des jeunes, ne suffisent pas à résoudre durablement ce déséquilibre.

Une des causes structurelles est que de nombreuses PME n'ont ni le besoin ni la capacité d'innover, notamment dans les secteurs à faible technicité. Or, sans montée en gamme ou transformation de leur modèle productif, il leur est difficile d'améliorer leurs conditions d'emploi ou d'attirer une main-d'œuvre qualifiée.

Ainsi, pour que les PME puissent offrir des emplois durables et de meilleure qualité, il est essentiel de favoriser leur transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée en renforçant leur capacité d'innovation. Dans ce cadre, les politiques publiques d'aide à l'innovation, de formation et d'accompagnement stratégique prennent tout leur sens.

Ce problème n'est d'ailleurs pas propre à la République de Corée. Dans de nombreux pays, la montée du niveau d'éducation et des revenus tend à creuser l'écart entre les conditions de travail dans les grandes entreprises et celles dans les PME. Alors que les grandes entreprises attirent l'essentiel de la demande de main-d'œuvre qualifiée, la majorité des emplois restent concentrés dans les PME, accentuant un déséquilibre structurel sur le marché du travail.

Les enseignements à tirer de l'expérience de la politique coréenne en matière de PME sont les suivants:

1. Transformer la croissance économique par l'innovation des PME.

Le succès de la politique coréenne de soutien aux PME est largement dû au développement de start-up innovantes et des entreprises à capital-risque. Bien que ces entreprises ne soient pas très nombreuses, elles contribuent au changement de la structure économique et à la création d'un écosystème d'entreprise innovant. Le soutien actif du gouvernement à l'innovation des PME fondées sur l'industrie des TIC a augmenté le potentiel de l'économie coréenne.

2. Le TIPS : une collaboration exemplaire entre secteur privé et soutien public en Corée.

Avec l'expansion de l'économie nationale et l'ouverture sur les marchés mondiaux, les marchés sont en mutations constantes et les gouvernements peinent à s'adapter. Par exemple, les critères qui régissent les normes et réglementations ou l'éligibilité de PME aux dispositifs de soutien peuvent devenir rapidement obsolètes. De ce point de vue, le TIPS est un projet de collaboration entre le secteur privé et public très réussi, fondé sur les capacités du secteur privé à identifier les PME méritantes et la capacité du gouvernement à sécuriser des investissements privés sur base de subventions publiques.

3. Développer les politiques de soutien grâce à un diagnostic rigoureux selon les secteurs et les conditions locales.

Dans les secteurs où il y a peu d'entreprises, celles-ci peuvent être soutenues et développées grâce à des mesures de soutien individuel. Cependant, lorsque de nombreuses entreprises existent et qu'il y a une forte concurrence entre elles, il est important que l'écosystème d'entreprises interagisse avec divers facteurs tels que la finance, les relations employeurs-syndicats, la formation professionnelle, l'innovation technologique et la R & D. Par conséquent, une politique de soutien aux PME doit être fondée sur un diagnostic et une évaluation précise de chaque secteur.

4. Moderniser les relations de travail, une nécessité pour renforcer l'attractivité des PME.

L'innovation n'est pas limitée au développement technologique ou à l'invention de produits, elle se mesure aussi à la façon dont le travail est organisé. Dans l'état actuel des choses, les conditions de travail et les relations entre cadres et employés n'offrent pas la possibilité d'avoir des échanges constructifs permettant de mettre en place des processus de production plus efficaces. L'innovation sur le lieu de travail se traduit surtout par l'introduction de nouvelles technologies, notamment par une automatisation de plus en plus importante. Une autre approche pourrait être de favoriser une stratégie d'innovation inclusive qui donne toute sa place aux compétences des travailleurs sur la base d'une coopération et d'une communication productives. Les syndicats eux-mêmes devraient évoluer en prenant exemple sur le Japon ou l'Allemagne et en ne se concentrant plus exclusivement sur la redistribution, mais également sur les questions d'organisation du travail afin de les moderniser, de les rendre plus horizontales et de donner plus de voix aux travailleurs. Ce genre d'innovation aurait notamment un impact majeur sur l'opinion que les jeunes se font du travail dans les PME et réduirait les problèmes de recrutement. Les dirigeants d'entreprise, cadres, syndicats ou superviseurs sur le terrain et les travailleurs devraient œuvrer pour l'innovation de l'organisation du travail et le gouvernement devrait inclure ces aspects dans ses mesures de soutien à l'innovation dans les PME.

5. Soutenir les PME locales: un impératif pour la revitalisation régionale en Corée.

En République de Corée, la concentration de la puissance économique dans la région capitale est trop élevée et il y a peu d'entreprises et d'emplois dans les autres régions. Cependant, l'ère de la révolution technologique rend la décentralisation plus facile, et il est nécessaire de revitaliser l'économie régionale. La politique de soutien aux PME devrait être définie dans le but de développer les entreprises locales.

6. Associer les gouvernements locaux à la stratégie de gestion de main-d'œuvre régionale.

À l'exception de celui de Séoul, les gouvernements locaux mettent en œuvre des mesures de soutien supplémentaires qui correspondent aux réalités du terrain mais qui rencontrent souvent des contraintes budgétaires. Il est nécessaire que les gouvernements locaux, qui connaissent le mieux la situation des entreprises locales et peuvent participer directement à la gouvernance régionale, soient parties prenantes de la politique d'offre de main-d'œuvre de leur région.

7. Soutenir l'innovation des PME par le développement de structures partagées.

Les PME manquent souvent de ressources humaines et financières pour investir dans la R & D, ce qui freine leur capacité d'innovation. Dans un contexte de forte incertitude, elles ont du mal à engager des dépenses importantes, même si l'innovation est essentielle à leur compétitivité. Pour y remédier, il est important de leur permettre d'accéder à des technologies innovantes à moindre coût. Cela passe par la création d'un écosystème d'innovation structuré, à l'image des instituts Fraunhofer en Allemagne, qui agissent comme des incubateurs régionaux de R & D au service des entreprises. Aujourd'hui, les aides publiques à la R & D, bien que nombreuses, restent insuffisantes face à la forte demande des PME. L'accompagnement reste souvent limité à un soutien individuel alors qu'il faudrait favoriser des structures collectives d'innovation capables de mutualiser les compétences et les moyens.

8. Maintenir le soutien à l'industrie des TIC, exigeante en matière d'investissements et de risques mais déterminante pour la formalisation de l'emploi.

Le développement de l'industrie des TIC est particulièrement nécessaire pour créer des emplois de qualité pour les jeunes. Une des raisons importantes du succès de l'industrie coréenne des TIC est la politique de soutien continu à l'innovation technologique menée par gouvernement. Parce que l'industrie des TIC est caractérisée par des coûts et des risques élevés, le gouvernement n'a pas cessé de la soutenir et a partagé les risques que cette industrie et ses entreprises doivent supporter. L'établissement par l'État d'une stratégie à moyen terme et à long terme ainsi que la mise en œuvre de cette politique sont efficaces dans le développement de l'industrie.

9. Le rôle-clé des organismes financiers régionaux pour soutenir les PME fragiles.

Les PME coréennes ont toujours besoin d'aides au financement. De ce point de vue, il est nécessaire d'avoir des organismes locaux de financement qui soutiennent les PME, comme la Fondation régionale de garantie de crédit en République de Corée. Les régions peuvent jouer un rôle de soutien stable pour les PME qui ne reçoivent pas le soutien du gouvernement central. Les PME peu compétitives, en particulier, ne peuvent pas lever de fonds sur le marché financier, elles ont donc besoin d'un système financier régional qui les aide à sécuriser leur trésorerie et à résister à une éventuelle crise.

10. L'importance d'une base institutionnelle solide pour accompagner durablement les réformes réglementaires.

Avec l'évolution rapide de l'économie et des technologies, des domaines auparavant peu ou non encadrés peuvent aujourd'hui faire l'objet de nouvelles réglementations. Cependant, de nombreuses PME coréennes sont mal informées sur les règles en vigueur et se retrouvent souvent contraintes d'abandonner leurs projets en raison d'obstacles réglementaires imprévus. L'un des exemples les plus fréquents est celui des réglementations liées à l'emplacement, qui peuvent bloquer le développement d'activités ou de sites d'innovation. Dans ce contexte, des dispositifs comme les zones spéciales de liberté réglementaire permettent de lever plusieurs contraintes simultanément. En effet, les réglementations sont souvent interdépendantes, ce qui rend difficile une réforme au cas par cas, et il est donc indispensable de disposer d'une approche systémique, capable de traiter les problèmes réglementaires dans leur ensemble, avec une coordination entre les différents niveaux et domaines d'intervention.

11. L'importance des incitations économiques pour promouvoir les entreprises vertes.

Pour qu'un système de certification environnementale fonctionne durablement, il est essentiel de créer des incitations économiques suffisamment fortes pour compenser les coûts de mise en conformité. L'exemple des entreprises vertes en Corée montre que, sans soutien financier adapté, même des entreprises motivées peuvent renoncer à leur certification face au poids des obligations réglementaires. Cela souligne l'importance de l'accompagnement des démarches environnementales, non seulement par des labels et des certifications, mais aussi par des aides concrètes, notamment pour les PME qui jouent un rôle-clé dans la transition écologique mais disposent de moyens limités.

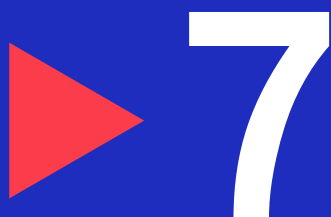
12. Soutenir l'emploi dans les PME par des incitations fiscales ciblées.

Une politique fiscale bien conçue peut jouer un rôle crucial pour encourager l'emploi au sein des PME, en particulier dans un contexte économique difficile. En proposant une variété de crédits d'impôt ciblés, notamment en faveur de l'embauche de jeunes, de femmes en interruption de carrière ou de travailleurs permanents, le gouvernement soutient non seulement la création d'emplois mais aussi leur maintien et leur qualité. Une autre leçon importante est que la simplification et l'intégration des dispositifs facilitent l'accès aux aides pour les entreprises. Pour maximiser leur efficacité, ces mesures doivent

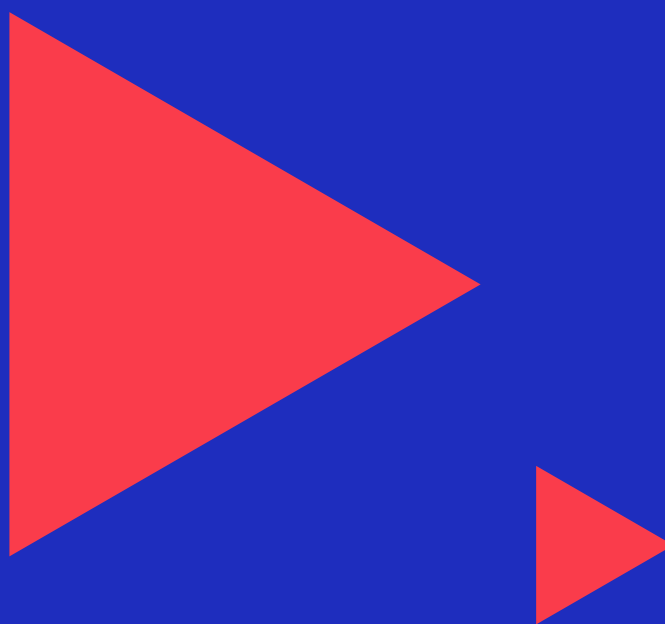
s'accompagner d'une sensibilisation active des PME, qui restent souvent mal informées ou hésitantes face à des démarches administratives complexes.

13. La mise en place d'une approche globale et structurée pour lever les barrières spécifiques rencontrées par les femmes entrepreneuses.

Dans un contexte de déclin démographique et de sous-utilisation des talents féminins, des politiques ciblées sont indispensables pour favoriser l'entrepreneuriat féminin et dynamiser l'économie. Les nombreuses mesures de soutien mises en place en Corée, notamment la certification des entreprises de femmes, les programmes d'accompagnement et l'accès facilité aux marchés publics, démontrent qu'une approche globale et structurée est nécessaire pour permettre aux femmes de surmonter les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent. Le succès de ces politiques repose sur leur capacité à combiner reconnaissance officielle, soutien financier, développement des compétences et création de réseaux afin de donner aux femmes les moyens réels de pérenniser et de développer leur activité.

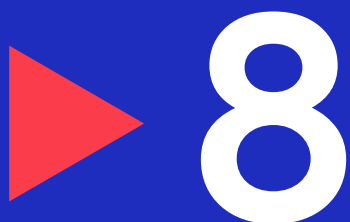


Références

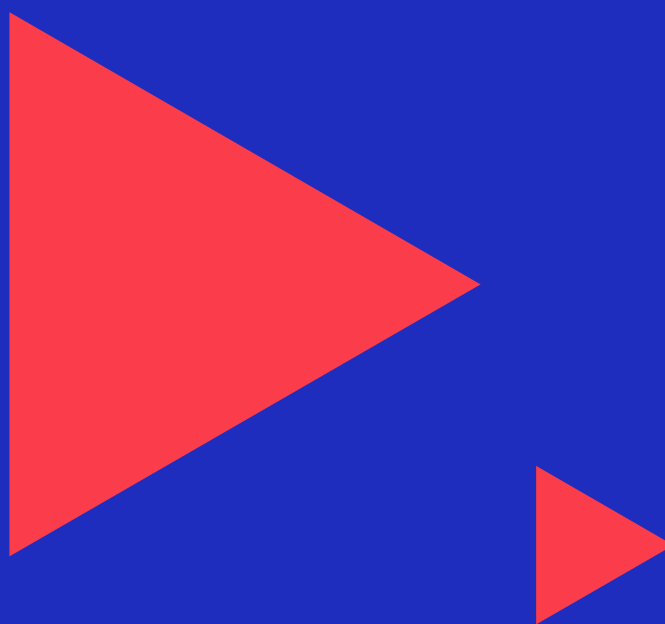


Références

- ▶ **Bureau des statistiques**, <https://kostat.go.kr/ansk/>
- ▶ **École d'entrepreneuriat Asan**, <https://asanschool.org/>
- ▶ **K-Centre pour l'entrepreneuriat**, <https://kentrepreneurship.kmaclxp.co.kr/>
- ▶ **Korea Venture Investment Corporation**, <https://www.kvic.or.kr/>
- ▶ **Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie**, <https://www.motie.go.kr/>
- ▶ **Ministère de l'Éducation**, <https://www.moe.go.kr/main.do?s=moe>
- ▶ **Ministère de l'Emploi et du Travail**, <https://www.moel.go.kr/index.do>
- ▶ **Ministère de l'Environnement**, <https://www.me.go.kr/home/web/main.do>
- ▶ **Ministère des PME et des Start-up**, <https://www.mss.go.kr/site/smba/main.do>
- ▶ **Ministère de la Science et de la Technologie**, <https://www.msit.go.kr/index.do>



Annexes



► Annexe 1. Principales institutions pour la politique en faveur des PME

Ministères	
Ministère des PME et des Start-up	Bureaux répartis sur 13 régions. Le ministère de l'Emploi, de la Science et de la Communication, de la Terre et des Transports, de la Stratégie et des Finances, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Culture, du Tourisme et des Sports.
Associations ou organismes associés (institutions financières)	
Société pour la promotion des PME	Créée en 1979 dans le but de renforcer la compétitivité des PME et d'élargir leur base de gestion pour contribuer au développement équilibré de l'économie nationale.
Fonds de garantie technique	Créé en 1989 pour garantir la dette des entreprises à faible capacité de garantie et pour faciliter le financement technologique et l'innovation pour les PME et les start-up.
Fédération générale de la Fondation pour la garantie du crédit	Créée en 2000 dans le but de garantir le crédit pour les dettes individuelles, il vise à promouvoir les intérêts communs des fondations individuelles et à promouvoir un développement sain.
Fonds de garantie du crédit	Fondé en 1976 pour aider au développement d'une économie nationale équilibrée en garantissant la dette des entreprises à faible capacité de garantie et en gérant efficacement les informations relatives au crédit.
Banque d'exportation et d'importation de Corée	Créée en 1976 en tant qu'institution publique de crédit à l'exportation qui fournit un soutien financier aux entreprises d'importation et d'exportation.
Société coréenne d'assurance-crédit (Korea Trade Insurance Corporation, K-SURE)	Créée en 1992 dans le but de renforcer la compétitivité nationale par la promotion du commerce et des investissements étrangers, et de gérer le système d'assurance d'exportation et d'importation.
Banque industrielle	Banque nationale spéciale fondée en 1961 en tant que banque spécialisée dans les PME.
Banque de développement de Corée	Première banque nationale spéciale fondée en 1954 dans le but de fournir et de gérer les fonds nécessaires au développement industriel, à l'expansion des infrastructures, au développement régional, à la stabilité des marchés financiers et à la croissance durable.
Associations ou organismes associés (institutions non financières)	
Société pour la promotion du marché des PCA	Créée en 2014 dans le but de promouvoir les PCA, de soutenir les marchés traditionnels, de revitaliser les quartiers commerciaux, de gérer le fonds de promotion du marché des PCA et d'émettre des bons d'achat Onnuri.
Agence pour la promotion de l'information technologique	Créée en 2002 en tant qu'organisme spécialisé qui contribue au renforcement de la compétitivité des PME en promouvant efficacement l'innovation technologique et la gestion de l'informatisation.
Agence pour la promotion des start-up	Créée en 2000 pour promouvoir l'esprit entrepreneurial et aider à renforcer la compétitivité des futurs entrepreneurs et des start-up.
Centre de distribution des PME	Créé en 1995 pour soutenir le marché des PME qui produisent des produits de qualité mais ont du mal à entrer dans le réseau de distribution.

Ministères	
Association ou organismes associés (institutions non financières)	
Fédération générale des PME	Coopérative de toutes les PME, fondée en 1962.
Fondation pour la coopération entre les grandes, les PME, l'agriculture et la pêche	Créée en 2004 pour promouvoir des projets de coopération en matière de technologie, de main-d'œuvre et de marché entre les grandes entreprises, les PME, l'agriculture et la pêche.
Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement (Korea Trade-Investment Promotion Agency, KOTRA)	Créée en 1962 pour soutenir la promotion du commerce, l'investissement et la coopération industrielle entre les entreprises nationales et étrangères, l'attraction de professionnels étrangers et les contrats d'exportation intergouvernementaux.
Association coréenne du commerce extérieur	Fondée en 1946, l'organisation économique privée représentant l'industrie commerciale défend les droits et les intérêts des sociétés membres (sociétés commerciales) et mène diverses activités pour développer les exportations et promouvoir le commerce.
Organisme de recherche	
Institut des PME et des start-up	Laboratoire public créé en 2004 pour étudier les stratégies de gestion et le développement des politiques des PME et des start-up.

► Annexe 2. Agences d'aide à l'exportation et dispositifs d'aide

► Tableau 2-1. Banque d'exportation et d'importation de Corée

Projet	Résumé
Programme de soutien prioritaire aux industries stratégiques de pointe	Programme d'aide financière pour développer de nouveaux moteurs de croissance en soutenant les industries stratégiques de pointe.
Programme de développement des entreprises débutantes à l'exportation	Programme visant à soutenir les PME qui exportent directement à l'étranger avec moins de 5 millions de dollars par an versés aux ETI exportatrices.
Programme des champions cachés	Projet de soutien préférentiel aux entreprises certifiées par le gouvernement et les entreprises leaders dans leur région qui travaillent avec des industries locales sélectionnées dans chaque région.
Programme de financement technique	Programme visant à soutenir le développement et la commercialisation des technologies de développement des PME innovantes avec un rayonnement insuffisant mais une excellente technologie.

► Tableau 2-2. Société coréenne d'assurance-crédit (Korea Trade Insurance Corporation)

Projet	Résumé
Service d'enquête de crédit des entreprises étrangères	Évaluation fondée sur les informations de crédits des entreprises étrangères obtenus auprès d'agences de recherche de crédit étrangères.
Garantie de crédit à l'exportation (avant le chargement)	Système de garantie par la Société d'assurance commerciale pour les entreprises d'exportation qui fabriquent, traitent ou achètent des produits d'exportation en empruntant les fonds nécessaires à une banque de change étrangère et à une institution liée à l'exportation.
Garantie de crédit à l'exportation (après envoi)	La Société coréenne d'assurance-crédit financière achète des lettres de change ou des documents d'expédition liés aux transactions d'exportation avec une garantie de crédit à l'exportation et les prête aux exportateurs.
Garantie de crédit à l'exportation (achat)	La Société coréenne d'assurance-crédit prête à l'exportateur par l'achat d'une lettre de change ou d'un document d'expédition lié à une transaction d'exportation avec une garantie de crédit à l'exportation.
Garantie de crédit à l'exportation (achat global)	La Société coréenne d'assurance-crédit prête à l'exportateur en achetant les documents d'expédition en rapport avec les transactions d'exportation avec une garantie de crédit à l'exportateur sans distinction d'importateur.
Assurance court terme à l'exportation	Système de compensation des pertes subies lorsque l'exportateur ne peut pas recevoir le prix d'exportation de l'importateur (banque ouverte dans le cas d'une transaction via une lettre de crédit) après avoir conclu un contrat d'exportation de moins de deux ans.
Assurance Plus+ des PME et ETI	La Société coréenne d'assurance-crédit indemnise les pertes des entreprises dans les limites de ses responsabilités en cas de perte due au risque de l'importateur, au risque de crédit ou au pays importateur.

Projet	Résumé
Assurance contre le change	Produit qui couvre le risque d'incertitude du taux de change en déterminant à l'avance le montant en won pour minimiser les pertes dues au change dans le processus d'acquisition ou de paiement de devises étrangères pour des exportations, des importations et des investissements étrangers.
Assurance d'importation (importateurs, institutions financières, réseaux d'approvisionnement mondiaux)	Système qui soutient les transactions d'importation de ressources-clés telles que le pétrole brut, le bois brut, les minéraux, le gaz naturel liquéfié, les équipements et les produits de haute technologie qui nécessitent une garantie stable à long terme ou une importation en temps opportun.
Service d'aide au recouvrement des créances étrangères	Afin de soutenir le recouvrement des créances étrangères des exportateurs qui n'ont pas souscrit à l'assurance d'exportation, le centre d'aide au recouvrement des créances étrangères fournit des consultations gratuites et des services d'agence de recouvrement.

► **Tableau 2-3. Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement**

Projet	Résumé
Conseil pour l'exportation	Soutenir les entreprises coréennes en offrant des consultations individuelles aux acheteurs étrangers qui veulent importer des biens et des services coréens.
Forfait de la création d'entreprise préliminaire	Fournir des fonds de commercialisation et proposer des aides au démarrage et du mentorat aux futurs entrepreneurs ayant des idées innovantes de start-up technologique.
Projet d'aide à la participation des groupes aux expositions à l'étranger	L'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement et les organisations apparentées organisent ensemble des expositions internationales chaque année pour aider les exportateurs nationaux à gagner en visibilité à l'international.
Projet d'aide à la participation individuelle aux expositions à l'étranger	Aide aux entreprises qui participent individuellement à des expositions professionnelles à l'étranger (coûts directs, coûts marketing fournis par les organisateurs, etc.).
Soutien à l'exportation de biens de consommation B2C liés au réseau de distribution à l'étranger	Soutenir l'entrée et la promotion de quatre grandes marques de biens de consommation (cosmétiques, aliments, mode, articles ménagers) ou de réseaux de distribution mondiaux et locaux à l'étranger.
Aide au marketing international pour l'utilisation de la vague coréenne	Soutenir l'expansion des marchés étrangers et l'amélioration des marques des PME prometteuses en promouvant le marketing qui utilise la vague coréenne comme la foire Hallyu.
Projet d'aide à la commande de projets étrangers	Apporter des conseils aux entreprises nationales de construction sur les questions d'aménagement et d'ingénierie pour les aider à obtenir des commandes de projets à l'étranger, leur fournir des informations sur les projets et conseiller les clients à l'étranger.
Soutien sur place de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement	Pour les PME qui ont des difficultés lors de la phase d'exportation et de préparation à l'exportation, un spécialiste de l'exportation de l'Agence se rend sur place pour une consultation gratuite individuelle.
Mission commerciale	Pratiquer un marketing à l'étranger en étudiant le marché local, en identifiant les acheteurs potentiels et en consultant l'exportation en ligne et hors ligne au moyen d'un groupe de vente centré sur les produits spécialisés.

Projet	Résumé
Projet de développement des principales entreprises de marchés publics à l'étranger	Apporter des services personnalisés d'assistance au marketing à l'étranger pour aider les PME nationales à s'implanter sur le marché d'approvisionnement à l'étranger et à améliorer leurs résultats d'exportation.
Centres d'aide à l'utilisation de l'accord de libre-échange (ALE) à l'étranger	Afin de soutenir systématiquement l'utilisation de l'ALE, établissement et gestion par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie et par l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement de centres d'aide dans 16 villes de 11 pays.
Projet d'aide aux entreprises qui reviennent au pays	Fournir aux entreprises coréennes qui se sont implantées à l'étranger les services dont elles ont besoin pour revenir s'installer dans le pays.
Portail de diplomatie économique	Mise en place d'un portail qui utilise la diplomatie économique pour trouver des opportunités d'affaires, notamment grâce aux événements de la mission économique.
Projet d'aide au recrutement de travailleurs étrangers	Contact Korea est un département dédié à l'attraction des talents étrangers, installé à l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement, qui a pour mission de rechercher des talents à l'étranger dans 21 centres, installés dans 14 pays, et de fournir des services one-stop allant de la découverte des talents au recrutement, au visa et à l'établissement des travailleurs en République de Corée.
Service de recommandation	Ce service aide les entreprises qui veulent embaucher des talents étrangers à obtenir un visa E-7 (activité spécifique) en délivrant une lettre de recommandation signée du président de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement.
Enseignement académique de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement	Afin de renforcer les capacités mondiales des employés des PME nationales, l'agence offre une formation pratique sur le marketing à l'étranger en fonction du pays, du type industrie et des capacités des entreprises.
Utilisation de la diplomatie économique	Favoriser des partenariats d'affaires entre des entreprises nationales et des partenaires étrangers en organisant des rendez-vous d'affaires avec le président et le Premier ministre concernant les marchés stratégiques.
Portail d'information économique à l'étranger	Cette plateforme d'information intégrée du gouvernement fournit des informations sur le développement à l'étranger des ministères, des organismes et du secteur privé nécessaires à l'expansion des entreprises coréennes.
TriBIG	Cette plateforme accumule et analyse les données nationales sur le commerce et l'investissement et fournit des informations personnalisées sur les produits, le marché et les recommandations d'acheteurs étrangers pour les entreprises coréennes.
Consultations pour l'exportation et la certification	Ces consultations gratuites se font par divers moyens (téléphone, internet, chat, consultation interne, etc.) et permettent de résoudre les problèmes d'entrée et de certification des PME sur le marché étranger.
Service d'exportation 24 pour les agences mondiales (études de marché étrangères)	Le centre commercial de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement rassemble les informations nécessaires à l'exportation, y compris la recherche d'acheteurs potentiels, l'étude des tendances du marché et une enquête sur les lignes d'approvisionnement en matières premières.
Diagnostic global de compétence	Le Global Companies Level test (GLC test) diagnostique les compétences détaillées des entreprises en matière d'exportation et de marketing à l'étranger et met en place des projets d'aide à l'exportation selon les compétences.
Centres commerciaux ouverts	125 bureaux dans 80 pays offrent gratuitement aux clients qui visitent les centres commerciaux de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement des informations sur le marché et des conseils de base.

Projet	Résumé
Centre logistique commun à l'étranger	Ce projet permet aux PME qui ont du mal à construire leurs propres centres logistiques à l'étranger d'utiliser conjointement l'entrepôt de la société de logistique coopérative de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement.
Entreprise nationale exportatrice	Des experts en commerce à la retraite offrent les consultations commerciales personnalisées sur le marketing à l'étranger.
Aide aux start-up pour la participation au salon international	Les start-up des principaux pays ayant un écosystème de start-up à l'étranger participent à des expositions et conférences qui offrent des possibilités de collaboration avec des partenaires tels que des start-up mondiales, locales et gouvernementales.
Programme mondial d'aide à l'innovation ouverte	Les entreprises nationales innovantes qui possèdent des technologies et des produits innovants et les entreprises mondiales qui en ont besoin soutiennent l'expansion à l'étranger, notamment par la démonstration technologique, par le développement conjoint et par la recherche d'investissements.
Aide pour gagner le CES Innovation Award	Aider les entreprises innovantes à augmenter la valeur de leur marque en leur offrant une formation et des consultations pour gagner le CES Innovation Award, sélectionné par l'Association américaine de technologie de consommation (CTA).
Projets de décentralisation à l'étranger en 2024	Soutenir les produits manufacturés et les principaux produits d'exportation des PME enregistrés auprès du Service national des impôts de la République de Corée et maintenus à la date de la convention.
Exposition de produits coréens d'excellente qualité	Organisation d'une exposition unique à l'étranger afin d'aider les entreprises coréennes à entrer sur le marché étranger stratégique d'exportation.
Bons de commande à l'exportation	Les PME peuvent acheter et utiliser les services d'aide à l'exportation qui les intéressent dans le menu des services de bons proposés après avoir sélectionné des projets répondant à leurs compétences.
Marketing numérique	Cette place de marché mondiale B2B relie les acheteurs et les fournisseurs coréens du monde entier. Elle prend en charge tous les processus de transaction tels que la promotion des produits coréens à l'étranger, l'enregistrement et la recherche d'informations d'achat.
Centre d'aide au commerce numérique	Soutenir le cycle du commerce numérique pour améliorer la compétitivité des entreprises nationales dans l'écosystème du commerce numérique, qui émerge rapidement depuis la COVID-19.
Partenariat mondial	Ce service personnalisé aide les PME à entrer dans la chaîne de valeur des entreprises mondiales en découvrant la demande de coopération commerciale des entreprises mondiales.
Korea GP Center	Grâce à l'exploitation d'un espace de bureau commun pour chaque région d'outre-mer, les PME et ETI nationales dans les domaines des matériaux, des pièces et des équipements peuvent répondre aux demandes des entreprises mondiales.
Projet de développement des principales entreprises de matériaux, pièces et équipements	Soutenir les PME dans les domaines des matériaux, des pièces et des équipements pour renforcer leur compétitivité à l'étranger en offrant des services de marketing à l'étranger personnalisés fondés sur les besoins individuels des entreprises.

► **Tableau 2-4. Association coréenne du commerce extérieur**

Projet	Résumé
Open innovation avec les entreprises du Fortune 500	Collaboration entre l'équipe d'open innovation d'une entreprise mondiale et des start-up nationales pour aider les start-up à développer leur marché à l'étranger, à attirer des investissements et leur permettre de collaborer pour la recherche.
Banc d'essai pour les start-up offshore	Possibilité offerte aux start-up de faire la démonstration de leurs technologies en intégrant leurs solutions innovantes aux systèmes internes et externes des grandes entreprises.
Exploitation d'une plateforme mondiale d'innovation ouverte	Cette plateforme aide à mettre en relation des acteurs de l'écosystème des start-up, principalement entre les grandes entreprises et ETI nationales et internationales et les start-up.
NextRise (foire mondiale des start-up de Séoul)	La plus grande foire de start-up d'Asie soutient la revitalisation de l'écosystème de start-up en organisant des réunions d'affaires entre start-up nationales et internationales, des stands, des conférences, des ateliers, des concours de start-up et des événements de réseautage.
TradeKorea (site de commerce électronique mondial B2B)	Pour aider les PME exportatrices à entrer sur le marché mondial en ligne, TradeKorea fournit des services d'intermédiation tels que le jumelage d'entreprises et divers services pour développer le marketing à l'étranger et encourager les transactions commerciales.
OK FTA (entreprise d'assistance au conseil)	Cette entreprise aide les exportateurs ou les fournisseurs nationaux qui ont du mal à utiliser l'ALE en organisant des consultations personnalisées avec des visites sur place.
Projet d'aide à la lutte contre les barrières non tarifaires	Aide aux PME pour faire face à des obstacles à l'exportation liés aux barrières non tarifaires (certification étrangère et droits de propriété intellectuelle).
Service consultatif des sites de commerce	Un conseiller commercial ayant en moyenne 30 ans d'expérience pratique dans le domaine du commerce, des grandes entreprises et des ETI visite les entreprises et donne des consultations personnalisées.
KITA (Korea International Trade Association) prêt pour la promotion du commerce extérieur	Aide financière à faible taux d'intérêt pour le marketing et la mise en œuvre des exportations pour les PME concernées.
Conseil national d'exportation invité par les acheteurs étrangers de KITA	Invitation d'un grand acheteur international et organisation de consultations personnalisées et d'un événement avec des entreprises nationales exportatrices.
Expositions, consultation et promotion à l'étranger	Projet de soutien marketing intégré qui met en lien les événements marketing organisés à l'étranger, notamment en Europe et en Asie, le conseil d'exportation invité par les acheteurs B2B et l'exposition promotionnelle pour les visiteurs B2C.
Conseil B2B pour les commerçants et les fabricants professionnels	Une société commerciale professionnelle désignée comme représentante officielle de l'exportation de la République de Corée soutient les exportations directes et indirectes des entreprises débutantes qui n'ont pas encore de visibilité à l'étranger.
Marketing «step up to export» utilisant le réseau mondial des entreprises	Organisation de consultations sur invitation de MD ²³ locaux et développement de projets d'entrée sur des marchés étrangers influents par l'utilisation de réseaux étrangers tels que les grandes entreprises et les entreprises étrangères.

Projet	Résumé
Organisation d'expositions professionnelles nationales et conseils sur l'exportation	L'Association coréenne du commerce international aide à développer des marchés d'exportation grâce à la promotion de produits et à la présentation d'opportunités d'affaires entre acheteurs, vendeurs et consommateurs nationaux et étrangers.
Aide à la participation à des expositions professionnelles à l'étranger	L'Association coréenne du commerce et de l'industrie collabore avec les gouvernements locaux, l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement et la Fédération des PME pour aider les PME exportatrices à participer à des expositions professionnelles célèbres à l'étranger.
Plateforme de consultation numérique TradePro	Cette plateforme met en relation les entreprises commerciales et des conseillers tels que des avocats, des comptables, des experts en pratique commerciale, des experts en certification à l'étranger, etc.
Recommandation pour la certification d'installation d'une succursale à l'étranger	Recommandation d'entreprises commerciales qui souhaitent établir des succursales et des bureaux à l'étranger.
Délivrance de la carte de voyage de l'APEC business travel card (ABTC)	MultiVISA est un système qui permet aux hommes d'affaires locaux de séjourner à l'étranger pour une durée de 60 à 180 jours sans visa d'entrée et permet l'entrée et la sortie du territoire par des voies d'accès réservées à l'aéroport.
Recommandation pour la délivrance d'un visa de commerçant étranger	Ce système de recommandation atteste de la nécessité de délivrer un visa pour les travailleurs étrangers embauchés par des entreprises nationales dans le secteur commercial.
Délivrance de certificats d'importation et d'exportation de services et de biens électroniques	Des avantages sont accordés aux entreprises d'aide au commerce après vérification de leurs résultats en matière d'exportation de services et de biens incorporels.
Open innovation start-up	Cette entreprise met en lien les start-up et les grandes entreprises et ETI dans le domaine de l'open innovation.
Projet d'aide au banc d'essai pour le test des produits dans un cadre commercial	Soutien apporté au processus de «preuve de concept» pour les produits et solutions développés par start-up afin d'aider à la vérification sur place des technologies et au référencement commercial.
Aide à l'expansion à l'étranger via un collectif de start-up	Des membres de l'écosystème de start-up nationales se réunissent pour créer des opportunités d'affaires et promouvoir l'innovation afin de faciliter l'expansion et l'ouverture des start-up à l'étranger.
Conseils sur l'ALE Corée-Chine et le Partenariat économique régional global (Regional Comprehensive Economic Partnership - RCEP)	Afin de soutenir l'utilisation de l'ALE Corée-Chine et du RCEP, des conseils sont apportés aux entreprises requérantes et des consultations personnalisées sont organisées sur des thèmes comme l'utilisation de l'ALE, la certification chinoise, les droits de propriété intellectuelle et le fonctionnement du système d'ALE.
Opérations du centre d'appels 1380 de l'ALE	Aide apportée aux experts pour les questions liées à l'utilisation de l'ALE, comme l'établissement d'un certificat d'origine par accord, la réponse post-vérification et la construction d'un système d'origine.

► Annexe 3. Le système d'achat public

► Tableau 3-1. Détails de l'aide au système d'achat public des PME

Projet		Résumé
Système de taux d'achat de produits issus des PME		Système dans lequel les institutions publiques fixent des objectifs ou achètent des produits aux PME. Produits issus des PME: plus de 50 % du total des achats.
Système concurrentiel entre les PME	Spécification des produits concurrentiels entre PME	Pour les produits désignés par le ministre des PME et des Start-up, seuls les PME peuvent participer à l'appel d'offres sur le marché des marchés publics. 631 spécifications de produits (entre 2022 et 2024: révision de la liste tous les 3 ans).
	Achat direct de matériaux de construction	Les produits concurrentiels correspondant aux matériaux de construction (356 produits spécifiques) sont achetés directement par les institutions publiques auprès des PME et fournis aux entrepreneurs de construction.
	Système de vérification de la production directe	Les produits concurrentiels correspondant aux matériaux de construction (356 produits spécifiques) sont achetés directement par les institutions publiques auprès des PME et fournis aux entrepreneurs de construction.
	Examen de la capacité d'exécution d'un contrat	Ce système vérifie les capacités de production directe des PME concernées, comme les installations de production, les procédés, etc. pour les produits concurrents qui ne peuvent pas être livrés.
Système d'aide au développement technique.	Achat prioritaire de produits de développement technologique	Système permettant aux institutions publiques d'acheter en priorité plus de 15 % du montant total des achats de produits de développement technologique aux PME (13 types tels que la certification de performance, etc.).
	Achat pilote de produits de développement technologique	Les produits de développement technologique des entreprises débutantes comme les start-up sont sélectionnés comme des «produits d'achat pilotes» pour pouvoir être livrés aux institutions publiques.
Système d'assistance à la coopération mutuelle	Problème de la croissance de l'innovation	Possibilité offerte aux PME innovantes qui ont des compétences techniques mais qui n'ont pas la capacité de fabrication suffisante pour participer aux marchés publics d'utiliser les installations de production des partenaires.
	Problème des matériaux et des composants	Les grandes entreprises et les PME peuvent remplacer les pièces étrangères dans les produits livrés dans le cadre des marchés publics par des pièces fabriquées dans le pays.
Soutien des institutions publiques pour la démonstration de produits de développement technologique		Système de soutien pour les coûts de découverte, de marquage et de démonstration (inspection sur place) de nouveaux produits répondant aux besoins des institutions publiques via le réseau d'information sur les achats publics. Prise en charge des frais de démonstration: dans la limite de 30 millions de wons coréens pour les matériaux et les installations.

► **Tableau 3-2. Aide par type d'entreprise**

Type	Taux d'achat obligatoire	Résultat en 2022
Produits issus des PME	Plus de 50 % du montant total des achats (biens, services, travaux). Date de début: 1er janvier 2006.	118,9 trillions de wons coréens (75,7 % du total des achats).
Produits de développement technique	15 % ou plus des achats de biens issus des PME. Date de début: 1er janvier 2006.	6,9 billions de wons coréens (18,6 % des achats de biens dans les PME).
Produits des entreprises de femmes	Biens et services: 5 % ou plus sur chaque achat. Travaux: plus de 3 % sur chaque achat. Date de début: 21 novembre 2009.	13,9 milliards de wons coréens (8,9 % du total des achats). 9,3 % de biens, 7,7 % de services, 7,9 % de travaux.
Produits des entreprises employant des personnes handicapées	Plus de 1 % du total des achats. Date de début: 28 juillet 2016.	2,7 billions de wons coréens (1,7 % du total des achats).
Produits des start-up	Plus de 8 % du total des achats. Date de début: 1er janvier 2021.	6,1 billions de wons coréens (3,9 % du total des achats).

► Annexe 4. Résumé de l'authentification principale des PME

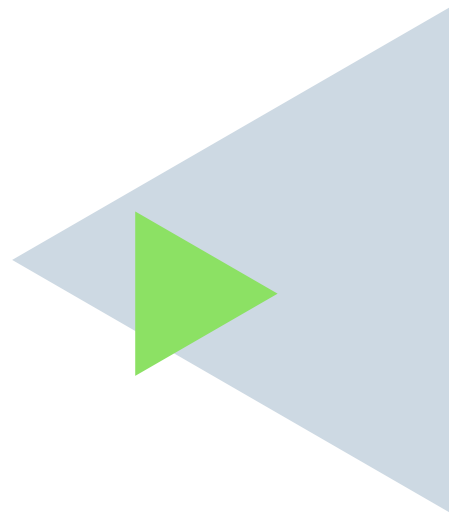
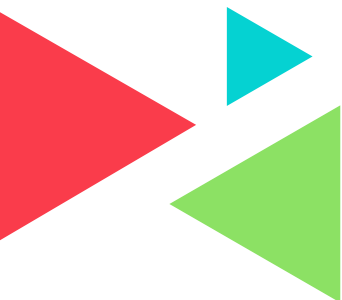
Projet	Résumé
Entreprises à capital-risque	Les PME ayant d'excellentes compétences technologiques et des innovations de gestion qui répondent à certaines exigences sont désignées comme entreprises à capital-risque, entreprises de recherche et de développement et entreprises de nouvelles technologies. N. B : Les entreprises à capital-risque sont divisées en trois catégories d'après l'article 2 de la loi sur les mesures spéciales pour le développement des entreprises à capital-risque, et les exigences nécessaires sont différentes pour chaque catégorie.
	Certificat accordé aux PME technologiques innovantes, compétitives et capables d'innover durablement, fondée sur un avantage technologique en croissance stable pendant plus de trois ans.
MAINBIZ	Label accordé aux PME innovantes en matière de gestion dans des domaines non technologiques tels que le marketing et l'innovation organisationnelle.
Entreprises individuelle de création	Il s'agit d'un entrepreneur dans le domaine de la création, seul ou avec moins de 5 collaborateurs et qui n'emploie pas de travailleurs à temps plein. «Jeune créateur individuel» désigne une entreprise individuelle appartenant à ou gérée par un jeune de moins de 39 ans.
Entreprise sde femmes	Ce sont des entreprises où les femmes sont bien représentées ou dans lesquelles elles sont actionnaires majoritaires.
PME mondiales	Il s'agit de PME désignées par le ministre des PME et des Start-up en tant que PME exportatrices avec un potentiel d'innovation et de croissance.
Entreprises vertes	Ce sont des entreprises ou organismes, y compris les services publics et sociaux, ainsi que les directions, succursales, sièges sociaux etc. qui contribuent grandement à l'amélioration de l'environnement.
Entreprises sociales	Il s'agit de sociétés indépendantes ou d'organisations privées à but non lucratif qui emploient des travailleurs rémunérés et répond à des conditions telles que: réaliser des objectifs sociaux, posséder des structures décisionnelles, générer des revenus grâce à des activités commerciales, posséder un statut juridique permettant l'enregistrement en tant qu'entreprise sociale et être enregistrées officiellement par acte notarié.

► Annexe 5. Principales lois en matière de PME

Nom légal (année de promulgation)	Objectif
Loi sur les coopératives de PME (1961)	Afin de promouvoir un développement équilibré de l'économie nationale en améliorant le statut économique des PME et en favorisant l'égalité des opportunités économiques et l'activité économique indépendante, cette loi traite de questions telles que la création, le fonctionnement et le développement des coopératives.
Loi fondamentale pour les PME (1966)	Soutenir la croissance des PME créatives et indépendantes, améliorer la structure industrielle et équilibrer l'économie nationale en définissant les orientations et les politiques de base pour encourager les PME.
Loi d'aide à la création d'entreprise pour les PME (1986)	Permettre aux entreprises d'être des moteurs de croissance et de créer des emplois dans l'économie numérique en favorisant un écosystème de start-up où tous les citoyens peuvent développer leur esprit entrepreneurial et devenir des entreprises leaders mondiaux.
Loi sur le fonds de garantie technique (1986)	Création d'un fonds de garantie technique pour établir et développer un système d'assurance technique afin de promouvoir l'offre de fonds pour les nouvelles technologies et de contribuer à un développement régional équilibré et à l'essor de l'économie nationale.
Loi sur la promotion des PME (1994)	Contribuer à un développement équilibré de l'économie nationale en renforçant la compétitivité des PME et en élargissant leur base de gestion en améliorant leur structure.
Loi spéciale sur la promotion des entreprises à capital-risque (1997)	Faciliter la restructuration de l'industrie et à accroître la compétitivité en facilitant la transition des entreprises existantes vers le statut d'entreprise à capital-risque et la création d'entreprises à capital-risque.
Loi sur la protection et le soutien des PCA (1997)	Participer à l'amélioration du statut social et économique des PCA et au développement équilibré de l'économie nationale en promouvant la liberté d'activité des PCA et en favorisant la stabilité et la croissance de la gestion.
Loi spéciale pour le soutien aux zones de technologie industrielle (1998)	Développer conjointement les technologies, promouvoir la commercialisation, créer des emplois, revitaliser l'économie locale par le regroupement des ressources humaines et matérielles des entreprises, des universités et des instituts de recherche.
Loi sur la Fondation régionale de garantie de crédit (1999)	Création de la Fondation de garantie de crédit et de la Fédération nationale de garantie de crédit pour garantir les dettes individuelles des PME et des PCA dans les régions.
Loi sur l'aide aux entreprises de femmes (1999)	Contribuer au développement économique national en soutenant les activités des entreprises de femmes et leur création en promouvant l'égalité réelle entre hommes et femmes dans le domaine économique et en améliorant l'activité économique et le statut professionnel des femmes.
Loi sur la promotion de l'innovation technologique dans les PME (2001)	Soutenir le développement économique national en renforçant la compétitivité technologique des PME par l'élargissement des bases pour promouvoir l'innovation technologique des PME et par l'établissement et la mise en œuvre de politiques connexes.
Loi spéciale pour le soutien à la main-d'œuvre des PME (2003)	Contribuer au développement équilibré de l'économie nationale et de la société en soutenant les projets visant à faciliter l'offre et la demande de main-d'œuvre et à améliorer la structure de la main-d'œuvre dans les PME.

Nom légal (année de promulgation)	Objectif
Loi spéciale sur les zones spéciales de libre réglementation et les zones spéciales de développement régional spécialisées (2004)	Désigner et exploiter des zones spéciales régionales pour établir une base de croissance durable et autonome en appliquant sélectivement des règlements adaptés aux caractéristiques régionales.
Loi spéciale pour la promotion des marchés traditionnels et des quartiers commerçants (2004)	Contribuer au développement économique national en favorisant la revitalisation des marchés locaux et la croissance équilibrée de l'industrie de distribution en améliorant les installations et la gestion des marchés traditionnels et des rues commerçantes.
Loi sur la promotion des activités entrepreneuriales des personnes handicapées (2005)	Soutenir le développement économique national en favorisant activement la création d'entreprise par des personnes handicapées et l'activité de celles-ci en améliorant leur statut économique et social et en augmentant leur pouvoir économique
Loi spéciale pour la promotion de la transition des PME (2006)	Contribuer au bon développement de l'économie nationale en améliorant la compétitivité des PME et la structure industrielle en favorisant le changement d'activité des PME lié au changement de l'environnement économique.
Loi sur la promotion de la coopération mutuelle entre les grandes entreprises et les PME (2006)	Renforcer les relations de coopération gagnant-gagnant entre les grandes entreprises et les PME et résoudre la polarisation des grandes entreprises et des PME afin de garantir une croissance continue de l'économie nationale.
Loi sur la promotion de l'achat de produits pour les PME et le soutien au marché (2009)	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des PME et à la stabilité de leur gestion en facilitant l'achat de produits et en soutenant le marché.
Loi sur la promotion des entreprises individuelles créatrices (2011)	Participer au développement de l'économie nationale en favorisant la création d'entreprises créatives individuelles et en leur assurant une base de croissance.
Loi spéciale sur l'aide aux petits entrepreneurs urbains (2014)	Contribuer au développement de l'économie nationale par la mise en place d'un système de soutien à la croissance et au développement des petits entrepreneurs urbains visant à promouvoir leur activité économique.
Loi sur l'aide à la protection des technologies des PME (2014)	Renforcer la capacité et la compétitivité technologique des PME et contribuer au développement de l'économie nationale en élargissant les bases pour soutenir la protection technologique des PME et en établissant et en mettant en œuvre des politiques connexes.
Loi spéciale pour la désignation des PCA comme catégorie de subsistance admissible (2018)	Protéger et encourager les PCA à gagner leur vie, à promouvoir la stabilité et le revenu de leur gestion, à assurer le droit à la vie humaine et à contribuer au développement équilibré de l'économie nationale.
Loi fondamentale sur les PCA (2020)	Encourager un développement équilibré de l'économie nationale en définissant les éléments fondamentaux des politiques visant à promouvoir la croissance durable et la stabilité de la gestion, l'amélioration du statut social et économique et la sécurité de l'emploi.
Loi sur la promotion des investissements dans les entreprises à capital-risque (2020)	Participer au développement équilibré de l'économie nationale en favorisant l'investissement dans les entreprises à capital-risque et les PME et en soutenant l'industrie du capital-risque.

Nom légal (année de promulgation)	Objectif
Loi sur les consultants en management et en technique (2020)	Contribuer au développement de l'économie nationale en renforçant la compétitivité des PME.
Loi sur la coexistence et la revitalisation des zones commerciales régionales (2021)	Promouvoir la coopération mutuelle entre les membres d'un même secteur commercial local et définir les conditions nécessaires au développement régional et au fonctionnement autonome du secteur commercial.
Loi sur la promotion de l'innovation dans les PME locales (2021)	Pour promouvoir l'innovation dans les PME locales, établir et encourager des politiques de développement connexes, renforcer la compétitivité des PME locales et soutenir l'industrie et l'économie locales.
Loi sur la promotion de l'innovation dans la fabrication intelligente des PME (2023)	Contribuer au développement économique national en renforçant la compétitivité des PME en matière de fabrication, notamment par la création d'emplois écologiques, par l'amélioration de l'environnement de travail et par l'accroissement de la productivité.



ilo.org

Organisation internationale du travail
Route des Morillons 4
1211 Geneva 22
Switzerland

I S B N 978-92-2-132967-1



9 789221 329671